

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

### SOMMAIRE

	<b>PAGES</b>
Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2008	<b>1718</b>
2008.12.118 Voie technique de l'Ehpad. Déclassement du domaine public vers le domaine privé communal	<b>1718</b>
2008.12.119 Construction d'une Maison de l'Enfance et d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre	<b>1720</b>
2008.12.120 Construction d'un Ehpad. Avenant de transfert de marché	<b>1720</b>
2008.12.121 Convention avec Brest métropole océane portant dispositions transitoires relatives au transfert des espaces verts. Avenant n° 3 – Convention n° 1	<b>1721</b>
2008.12.122 Subventions scolaires post et périscolaires. Année 2009	<b>1722</b>
2008.12.123 Dénominations de voies	<b>1723</b>
2008.12.124 Dénomination de voie. Modificatif	<b>1723</b>
2008.12.125 Construction d'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce par l'Association Finistérienne des Déficients Auditifs (AFDA). Demande de garantie d'emprunt	<b>1723</b>
2008.12.126 Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Avance au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	<b>1723</b>
2008.12.127 Financement des travaux de construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Souscription d'un Prêt Locatif Social (PLS)	<b>1724</b>
2008.12.128 Exercice 2009. Délibération spéciale prévoyant les mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget	<b>1725</b>
2008.12.129 Dotation Globale d'Equipe ment 2009	<b>1725</b>
2008.12.130 Tarifs Publics 2009	<b>1726</b>
2008.12.131 Décision Modificative n° 4	<b>1733</b>
2008.12.132 Débat d'Orientations Budgétaires	<b>1734</b>
Questions diverses	<b>1753</b>

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain Queffelec, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Alain Queffelec, Maire, Madeleine Le Boulc'h, Jean-Claude Le Pouleuf, Caroline L'Hostis, Florent Gayte, Isabelle Melscoët, Raymond Soria, Sylvie Nédélec, Didier Prigent, Gurban Moal, Adjoint au Maire,

Mesdames et Messieurs Martine Heuzet, Fabrice Huret, Joëlle Calvar, Alain Coquillon, Florence Izénic, Yvon Jaouen, Claire Le Roy, Ludovic Madec, Morgane Pensel, André Queffélec, Mona Guyonvarc'h, Yann Dupuy, Christine Marzin, Yves Vourc'h, Jean Habasque, Yolande Kérézén, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Champion, Christian Le Gall, Michel Kerjean, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absente ayant donné procuration** : Madame Nadine GRIMAL à Monsieur Gurban MOAL

**Madame Florence Izenic a été nommée secrétaire de séance.**



La séance est ouverte à 20 h 05



Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée des derniers chiffres issus des campagnes annuelles de recensement.

L'INSEE nous indique notamment que la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2006 s'élève à 13 953 habitants, contre 12 913 (dernier chiffre officiel datant de 1999).

Si cette dynamique se poursuit (gain de 1 040 habitants soit environ + 150 h/an), le cap des 14 000 habitants devrait être franchi officiellement dès l'année prochaine car les chiffres seront désormais réactualisés tous les ans.

Une des incidences notables de ce chiffre est bien sûr la retombée en terme de DGF : à 104 €/hab (dotation 2008), le gain s'élève à plus de 100 000 €.

Il présente également Mademoiselle Emilie Hervé, en fonction à la Mairie depuis le 8 décembre, et qui sera chargée de la communication (interne et externe).

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2008-11-118

VOIE TECHNIQUE DE L'EHPAD. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Par délibération du 31 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées AO, numéros 173 et 118 pour partie, pour une superficie d'environ 593 m<sup>2</sup>, afin de pouvoir réaliser la voie technique de desserte de la future Maison de l'Enfance et du futur EHPAD.

Il est proposé :

- dans un souci de sécurité d'accès aux bâtiments (livraisons, interventions diverses ...), de procéder au déclassement de cette voie et de la transférer du domaine public au domaine privé communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à remplir toutes les formalités afférentes à cette procédure.

#### **Avis des Commissions**

- *Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable* : **Favorable**
- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable* : **Favorable**

Madame Anne Champion explique que cette question ayant déjà fait l'objet d'une délibération en 2006, le groupe Guipavas Avenir ne prendra pas part au vote.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

(Mmes et MM. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Champion, Christian Le Gall ne participent pas au vote).

2008-11-119	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD). AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
-------------	--

Par délibération du 6 juillet 2006, le Conseil Municipal a validé le contrat de maîtrise d'œuvre du concepteur de l'opération de construction d'une Maison de l'Enfance et d'un EHPAD, et fixé sa mission de base comme suit :

- Estimation prévisionnelle des travaux	6 515 000 €HT
- Taux de rémunération de base	9.67 %
- Forfait provisoire de rémunération	630 000 €HT
- Forfait missions complémentaires	<u>196 535 €HT</u>
	826 535 €HT

Durant la phase d'études, le programme des travaux a été actualisé, et suite à l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2007, le Conseil Municipal du 5 juillet 2007 a validé l'actualisation du programme des travaux ainsi que l'avant-projet définitif. Il a fixé la mission de l'architecte comme suit :

- Estimation prévisionnelle définitive des travaux	6 769 000,00 €HT
- Taux de rémunération de base	9.67 %
- Forfait définitif de rémunération	654 562,30 HT
- Missions complémentaires	<u>196 535,00 HT</u>
	851 097,30 HT

La mission d'exécution n'ayant été que partiellement attribuée dans la mission de base, le Conseil Municipal du 27 juin 2008 a validé et confié la mission d'exécution des plans de béton armé pour les ouvrages de gros-œuvre à l'Agence d'Architecture et d'Urbanisme William Gohier portant le montant des missions complémentaires à 256 535 €HT.

Des modifications ont été demandées par le Maître d'Ouvrage concernant les locaux administratifs, la circulation principale et les zones de rangements de la Maison de l'Enfance, entraînant pour le Maître d'Œuvre des frais d'études supplémentaires, pour un montant de 1 880 €HT.

Les montants des forfaits de rémunération sont donc modifiés de la façon suivante :

- Forfait définitif de rémunération	654 562,30 HT
- Missions complémentaires	<u>258 415,00 HT</u>
	912 977,30 HT

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**Avis des Commissions**

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

Madame Anne Champion souhaiterait obtenir des précisions sur les modifications apportées à la Maison de l'Enfance.

Monsieur Raymond Soria répond que deux salles changent de destination, notamment l'espace Accueil.

Monsieur le Maire précise que ces modifications interviennent en concertation avec les futurs utilisateurs.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-120	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD). AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ
-------------	---

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé pour les travaux, sous forme d'appel d'offres ouvert, le 13 novembre 2007.

Par délibération du 20 février 2008, le Conseil Municipal a validé l'attribution des lots.

L'entreprise Sobrebat Ravalement, rue Alain Colas, Port de Plaisance, 29200 Brest est titulaire du lot 14 – Peinture.

Placée en redressement judiciaire le 13 novembre 2008, cette société est reprise depuis le 18 novembre 2008 par la SAS S2P, rue Alain Colas, ZI Portuaire, 29200 Brest.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce changement afin que le marché soit établi au nom de la SAS S2P, comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

**Avis des Commissions**

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-121	CONVENTION AVEC BREST METROPOLE OCEANE PORTANT DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU TRANSFERT DES ESPACES VERTS. AVENANT N° 3 – CONVENTION N° 1
-------------	---

Par délibération du 16 décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire de Guipavas à passer convention avec la Communauté Urbaine de Brest métropole océane, représentée par son Président, pour fixer les modalités relatives à l'entretien des arbres, à l'utilisation des locaux techniques communaux, aux divers services rendus à titre gratuit et à l'évolution du dispositif mis en place dans le cadre du transfert de la compétence « espaces verts ».

Par délibération du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant n°1 pour proroger jusqu'au 31 décembre 2006, cette convention concernant la mise à disposition de locaux à titre gratuit.

Par délibération du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant n° 2 pour proroger jusqu'au 31 décembre 2008 les articles 7 à 9 de cette convention relatifs à l'utilisation gratuite des locaux techniques communaux par les agents de Brest métropole océane.

A compter du début de l'année 2009, le service Espaces-Verts de Brest métropole océane (secteur Guipavas) sera transféré dans les nouveaux ateliers de BMO, 11 boulevard Gabriel Lippmann à Brest.

Cependant, vu le besoin pour l'équipe de jardiniers, de garer ponctuellement le tracteur dans une enceinte protégée, notamment pendant la pause déjeuner, il est proposé :

1. de laisser la mise à disposition, par la Ville de Guipavas, au profit de Brest métropole océane, d'un espace de parking permettant le stationnement d'un tracteur équipé d'une remorque dans l'enceinte du Centre Technique de Guipavas.

2. de permettre un accès facilité aux sanitaires du Centre Technique ou de la Mairie pour les agents de l'équipe de Guipavas.

Ces dispositions sont prises à titre gracieux, et seront reconduites tacitement d'une année sur l'autre.

#### Avis des Commissions

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

#### Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

2008-11-122	SUBVENTIONS SCOLAIRES POST ET PERISCOLAIRES. ANNEE 2009
-------------	---

Il est proposé que le Conseil Municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 les subventions scolaires, post et périscolaires comme suit :

#### 1 - ENSEIGNEMENT PUBLIC

- Projets pédagogiques pour le 2<sup>ème</sup> degré / par jour et par élève (minimum 5 jours / maximum 8 jours) 2,52 €
- Fournitures scolaires pour le 1<sup>er</sup> degré / par élève et par an 40,15 €
- Projets pédagogiques pour le 1<sup>er</sup> degré / par classe (sur présentation de justificatifs) maximum 360 €
- Dotation spécifique pour le renouvellement des fonds de bibliothèques
  - Par an et par école élémentaire 280 €
  - Par an et par école maternelle 220 €

#### 2 - ENSEIGNEMENT PRIVE

- participation aux frais de fonctionnement forfait par élève et par an 534 €
- restauration scolaire : par repas pris par les élèves guipavasiens du 1<sup>er</sup> degré de la commune 1,09 €
- Projets pédagogiques pour le 2<sup>ème</sup> degré / par jour et par élève (minimum 5 jours / maximum 8 jours) 2,52 €

#### Avis des Commissions

- Enfance/Jeunesse/Affaires Scolaires/CMJ/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

Madame Anne Champion souhaiterait connaître le nombre de sorties auquel correspond la somme de 360 € allouée aux projets pédagogiques.

Monsieur Gurvan Moal répond que ce nombre varie en fonction des projets.

Madame Anne Champion demande ensuite si la dotation spécifique pour le renouvellement des fonds de bibliothèque est également attribuée aux écoles privées.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que le transport scolaire fera l'objet d'une ligne spécifique au budget.

Il ajoute que pour 2009, dans un esprit de simplification et de transparence, le forfait aux écoles privées a été globalisé et s'élève à 534 € par enfant (contre 478 € en 2008).

Madame Anne Campion souhaiterait connaître la manière dont se décompose cette subvention de 534 €.

Monsieur Gurvan Moal répond que l'enveloppe sera globalisée au niveau de chaque école, qui décidera ensuite de la répartition interne.

Madame Anne Campion conclut en indiquant que cela contribuera à créer une opacité dans le versement de la subvention.

Monsieur Emmanuel Morucci demande si ce forfait est identique à celui versé par la Ville de Brest et les communes membres de Brest métropole océane.

Monsieur le Maire répond que chaque commune possède toute latitude dans le versement de cette subvention.

Monsieur Emmanuel Morucci répond qu'une décision du bureau communautaire de Brest métropole océane préconise une uniformisation sur l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire indique que les moyens donnés aux écoles publiques ne sont pas non plus identiques selon les communes.

#### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-123	DENOMINATIONS DE VOIES
-------------	------------------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dénominations de voies suivantes :

#### **↳ Voie de desserte du lotissement « Les clairières de Keraliou » : rue des Cévennes**

#### **↳ Zone de St Thudon**

Il est proposé de donner le nom d'aviatrices célèbres aux voies et ronds-points concernés :

- Voie principale : rue Jacqueline Auriol (1917-2000)
- Impasse côté sud : impasse Caroline Aigle (1974-2007)
- Impasse au centre de la zone : impasse Elisabeth Boselli (1914-2005)
- Rond-point côté Ouest : rond-point Elise Deroche (1886-1919)

#### **↳ Lotissement de Keraliou Ribeuz**

Il est proposé de dénommer sept des huit voies du nom des sept parlementaires finistériens qui refusèrent de donner les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en disant non au projet de loi du 10 juillet 1940.

Il est également proposé de dénommer la huitième voie rue Jean Odin.

*Jean Odin, qui fit également partie des 80 parlementaires s'étant opposés aux pleins pouvoirs à Pétain, est l'auteur d'un ouvrage intitulé "Les Quatre-vingts", publié en 1946 dans lequel il relate en témoin, les circonstances qui ont amené les 80 élus de la Nation à voter contre les pleins pouvoirs à Pétain.*

- Voie A : rue Victor Le Gorgeu (1881-1963)
- Voie B : rue François Tanguy-Prigent (1909-1970)
- Voie C : rue Paul Simon (1886-1956)
- Voie D : rue Albert Le Bail (1898-1952)
- Voie E : rue Jean Perrot (1889-1976)
- Voie F : rue Jean-Louis Rolland (1891-1970)
- Voie G : rue Pierre Trémintin (1876-1966)
- Voie H : rue Jean Odin (1889-1975)

#### **Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

#### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-124	DENOMINATION DE VOIE. MODIFICATIF
-------------	-----------------------------------

Lors de ses séances du 3 juillet 1991 et du 31 mai 2007, le Conseil Municipal a dénommé une voie et un rond-point du nom de Jules Jansen.

Suite à diverses observations, et vérifications faites, il apparaît que l'orthographe exacte est Jules Janssen.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de dénomination.

**Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-125	CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE PAR L'ASSOCIATION FINISTERIENNE DES DEFICIENTS AUDITIFS (A.F.D.A) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
-------------	--

Par délibération n° 2008-06-74 du 27 juin 2008, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à l'A.F.D.A. (Association Finistérienne des Déficients Auditifs) de Brest pour un emprunt de 1 200 000 € à contracter dans le cadre de son projet d'édification à Guipavas d'une structure dénommée CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), ce service devant accueillir 35 enfants déficients auditifs âgés de 0 à 6 ans.

Divers éléments n'ont pas permis à l'association de finaliser ce projet aux conditions initiales espérées. L'AFDA sollicite donc à nouveau la Commune pour garantir un emprunt de 1 100 000 € à contracter dans le cadre de ces travaux auprès du Crédit Coopératif selon les conditions suivantes :

PRETEUR	CREDIT COOPERATIF
Montant	1 100 000 €
Durée	25 ans
Garantie	100 %
Périodicité des échéances	mensuelle
Taux	4.89 % (fixe)
Amortissement	constant
Franchise en capital	1 an

**Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-126	CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES(EPHAD). AVANCE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
-------------	--

Dans le cadre de la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes (Ehpad), une convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée le 15 février 2006 entre la Commune de Guipavas et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Par convention signée le 20 décembre 2006, il a été convenu que le CCAS pourra bénéficier d'une ou plusieurs avances remboursables consenties par la Commune, ces avances devant être remboursées au plus tard à la fin des travaux de construction de l'Ehpad.

Pour les années 2006 et 2007 deux avances, respectivement de 100 000 € et de 361 000 € ont été versées.

Dans l'hypothèse où les sources de financement sollicitées ne permettraient pas au CCAS de faire face aux demandes de paiement à venir début 2009, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à accorder les avances nécessaires, qui seront intégrées au Budget 2009, pour un montant estimé de 1 000 000 €

### Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

### Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

2008-11-127	FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EHPAD. SOUSCRIPTION D'UN PRET LOCATIF SOCIAL (PLS)
-------------	---

Le Centre Communal d'Action Sociale de Guipavas a décidé de contracter auprès du Crédit Foncier de France un Prêt Locatif Social (PLS) d'un montant de 3 835 416 € consenti dans le cadre des articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation pour financer la reconstruction de 72 lits d'Ehpad rue Saint Thudon à Guipavas.

Le Crédit Foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 3 835 416 € soient garantis solidairement par la Commune de Guipavas à concurrence de 50% et par le Conseil Général du Finistère à hauteur de 50%. Ces cautionnements délivrés par les deux collectivités garantes sont cumulatifs pour garantir le montant total du prêt.

Les caractéristiques du prêt autorisé et garanti, à contracter auprès du Crédit foncier de France sont les suivantes :

- *Montant* : 3 835 416 €
- *Durée totale* : 30 ans comprenant :
  - une période d'une durée de 24 mois au cours de laquelle seront effectués les versements des fonds, cette période prenant fin le 30 du mois suivant celui au cours duquel intervient le dernier déblocage de fonds et au plus tard au terme de cette période de 2 ans.
  - une période d'amortissement d'une durée de 28 ans.
- *Périodicité des échéances* : annuelle
- *Amortissement constant du capital*
- *Taux d'intérêt actuariel annuel* : 5,13 % (à ce jour)  
Soit un taux proportionnel annuel pour des échéances annuelles de 5,13% (à ce jour)  
Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) établi(s) sur la base du taux de rémunération du Livret A en vigueur au jour des présentes, à savoir 4%. Ce(s) taux est (sont) susceptible(s) d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du taux de rémunération du Livret A.
- *Révisabilité du taux d'intérêt et des charges de remboursement* : en fonction de la variation du taux du Livret A pendant toute la durée du prêt.
- *Faculté de remboursement anticipé* : selon la réglementation en vigueur
- *Garanties* :
  - caution solidaire de la commune de Guipavas à hauteur de 50%
  - caution solidaire du Conseil Général du Finistère à hauteur de 50%

⇒ La Commune de Guipavas renonce, par suite, à opposer au Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Il est proposé d'autoriser l'emprunt du CCAS de Guipavas et de lui accorder sa garantie solidaire pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 3 835 416 € (Trois millions huit cent trente cinq mille quatre cent seize euros) à contracter auprès du Crédit Foncier de France et de permettre à Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

#### **Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

#### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-128	EXERCICE 2009. DELIBERATION SPECIALE PREVOYANT LES MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET
-------------	--

Le Budget Primitif de l'exercice 2009 devrait être soumis à l'approbation du Conseil Municipal au cours de sa session du mois de février prochain. Dans l'attente de l'adoption de ce budget et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé, en droit :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2008.
- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, pour les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire ou son représentant doit être autorisé par l'assemblée délibérante.

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits concernés par les dispositions ci-dessus indiquées seront inscrits au Budget Primitif 2009.

#### **Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

#### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

2008-11-129	DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009
-------------	------------------------------------

Dans le cadre du programme d'investissements pour l'année 2009, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demandes de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 (DGE).

#### **Avis de la Commission**

- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable : **Favorable**

#### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Il est proposé d'augmenter les tarifs publics de 1,5 % (taux prévisionnel de l'inflation) et de les fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

<b>Concessions dans le cimetière (2m<sup>2</sup>)</b>	15 ans	70,23 €	
	30 ans	140,12 €	
	50 ans	333,33 €	
<b>Concessions dans le columbarium</b>	10 ans	98,51 €	
	30 ans	249,56 €	
	50 ans	498,96 €	
<b>Déplacement de l'ambulance des Secouristes hors de la Commune</b>		75,03 €	
<b>Location de barrières (par barrière et par jour)</b>		3,64 €	
<b>Capture des animaux</b>		47,69 €	
	+ hébergement par jour	19,95 €	
<b>Vente de cravates avec le blason de Guipavas</b>		12,82 €	
<b>Vente du livre « Guipavas sous la Révolution »</b>		17,08 €	
<b>Photocopies Mairie</b>	* document administratif	0,15 €	
	* document non administratif	0,26 €	
<b>Photocopie L'Alizé</b>	A4	0,03 €	
	A3	0,06 €	
<b>Plastification</b>	document A4	0,20 €	
	document A3	0,40 €	
<b>Droits de place</b>	* abonnés le ml	0,40 €	
	* non abonnés le ml	0,48 €	
	* véhicules stationnant sur le domaine public pour la publicité, la vente, les réclames et démonstrations, le ml	2,95 €	
	*Occupation du Domaine Public par les commerçants sédentaires forfait par mois	26,36 €	
<b>Droits pour installation de cirques</b>	par m <sup>2</sup>	0,37 €	
<b>Vente de raticide et de souricide</b>			
	* Sanitox (souricide – raticide)	sachet de 500 g sachet de 1 kg	2,46 € 4,31 €
	* Ratunion (raticide)	sachet de 500 g sachet de 1 kg	1,61 € 2,61 €
<b>Badge d'accès aux salles de sports</b>		4,38 €	
<b>Verres réutilisables (caution)</b>		1,00 €	
<b>Tarif horaire main-d'œuvre communale</b>		27,25 €	

**Taxe communale sur les emplacements publicitaires : application de l'index légal 2009**

#### TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Il est proposé de fixer les tarifs des transports scolaires à 1,01 € par jour et par enfant.

**CYBERESPACE****Adhésion***Carte annuelle*

Familles	27,61 €
Adultes	16,59 €
Jeunes (-18 ans)	11,07 €
Demandeurs emploi	11,07 €
Rmistes	11,07 €

*Carte mensuelle*

Familles	22,05 €
Adultes	11,23 €
Jeunes (-18 ans)	5,51 €
Demandeurs emploi	5,51 €
Rmistes	5,51 €

**Prestations***Impressions*

Carte (30 tirages)	3,31 €
Carte (50 tirages)	5,57 €
La copie noir et blanc	0,12 €
La copie couleur	0,36 €
La copie couleur sur papier photo	1,67 €

*Ateliers*

Carte (6 heures)	12,00 €
------------------	---------

**LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

**Caution de 300€ et acompte de 30 % par chèque bancaire à la réservation**

**Le principe de gratuité est appliqué pour les associations de la commune dans le cadre de leurs activités**

**Il en sera de même pour les manifestations et organismes à caractère social (ex : mutuelles, syndicats réunissant leurs adhérents locaux) sous réserve que l'objet de la demande présente pas un caractère commercial**

**Salle Jean Monnet**

	Salle	Local cuisine
* Comités Entreprises Commune	170 €	124 €
* Entreprises de la Commune	256 €	154 €
* Associations Extérieures	256 €	154 €
* Comités Entreprises Extérieures	343 €	170 €
* Entreprises ou Organismes Extérieurs	517 €	256 €

**Foyer de Kercoco**

69 €

**Salle du Douvez**

* Comité Entreprises Commune	170 €	104 €
* Entreprises de la Commune	256 €	136 €
* Associations Extérieures	256 €	136 €
* Comités Entreprises Extérieures	343 €	154 €
* Entreprises ou Organismes Extérieurs	510 €	239 €

**Salle Polyvalente de Kerlaurent**

	Salle	Local cuisine
* Comités Entreprises Commune	256 €	124 €
* Entreprises de la Commune	343 €	154 €
* Associations Extérieures	343 €	154 €
* Comités Entreprises Extérieures	517 €	170 €
* Entreprises ou Organismes Extérieurs	683 €	256 €

**(En cas d'utilisation de la cuisine uniquement pour du stockage, le tarif « cuisine » est réduit de moitié)**

**Salle du Mille Clubs**

	Salle
* Comités Entreprises Commune	124 €
* Entreprises de la Commune	170 €
* Comités Entreprises Extérieures	170 €
* Entreprises ou Organismes Extérieurs	343 €

<b>LOCATION DES SALLES COMMUNALES (SUITE)</b>
---

**56 rue de Brest**

* Comités Entreprises Commune	124 €
* Associations Extérieures	170 €
* Entreprises de la Commune	170 €
* Comités Entreprises Extérieures	170 €
* Entreprises ou Organismes Extérieurs	343 €

**Mairie – Salle du Conseil Municipal** 69 €

**Salle n° 2 - Local du haut** 69 €

**Maison de Quartier de Coataudon**

**En cas de manifestation ou de réservation ne concernant pas exclusivement une Association locale, une tarification spécifique sera appliquée, égale à 50% du tarif « Associations Extérieures » (exemple : assemblées générales départementales ou régionales ; rencontres interclubs, etc....)**

<i>Grande salle</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	256 €	851 €
Entreprises de la Commune	343 €	851 €
Associations Extérieures	343 €	851 €
Comités Entreprises Extérieurs	517 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	683 €	851 €
Concours, Examens	683 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 200 €	1 703 €

<i>Grande salle (moitié)</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	128 €	851 €
Entreprises de la Commune	171 €	851 €
Associations Extérieures	171 €	851 €
Comités Entreprises Extérieurs	258 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	341 €	851 €
Concours, Examens	341 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	599 €	1 703 €

<i>Salle de réunion</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Comités Entreprises Commune	45 €	170 €
Entreprises de la Commune	83 €	170 €
Associations Extérieures	83 €	170 €
Comités Entreprises Extérieurs	128 €	170 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	170 €	170 €
Concours, Examens	170 €	170 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	256 €	170 €

### **Centre Socioculturel L'Alizé**

**En cas de manifestation ou de réservation ne concernant pas exclusivement une Association locale, une tarification spécifique sera appliquée, égale à 50% du tarif « Associations Extérieures » (exemple : assemblées générales départementales ou régionales ; rencontres interclubs, etc....)**

<i>Alvéole A et gradins</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	170 €	338 €
Comités Entreprises Commune	427 €	851 €
Entreprises de la Commune	517 €	851 €
Associations Extérieures	517 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	683 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	851 €	851 €
Concours, Examens	851 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 367 €	1 703 €

<i>Alvéoles A, B et gradins</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	170 €	338 €
Comités Entreprises Commune	599 €	851 €
Entreprises de la Commune	683 €	851 €
Associations Extérieures	683 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	851 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	1 031 €	851 €
Concours, Examens	1 031 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 535 €	1 703 €

<i>Alvéoles A, B, C et gradins</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	170 €	338 €
Comités Entreprises Commune	683 €	851 €
Entreprises de la Commune	851 €	851 €
Associations Extérieures	851 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	1 031 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	1 200 €	851 €
Concours, Examens	1 200 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 703 €	1 703 €

<i>Alvéole A</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	256 €	851 €
Entreprises de la Commune	343 €	851 €
Associations Extérieures	343 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	517 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	683 €	851 €
Concours, Examens	683 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 200 €	1 703 €

<i>Alvéoles A et B</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	427 €	851 €
Entreprises de la Commune	517 €	851 €
Associations Extérieures	517 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	683 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	851 €	851 €
Concours, Examens	851 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 367 €	1 703 €

### **Centre Socioculturel L'Alizé (suite)**

#### **Alvéoles A, B et C**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	600 €	851 €
Entreprises de la Commune	683 €	851 €
Associations Extérieures	683 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	851 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	1 031 €	851 €
Concours, Examens	1 031 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 535 €	1 703 €

#### **Alvéoles B ou C**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	170 €	851 €
Entreprises de la Commune	256 €	851 €
Associations Extérieures	256 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	343 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	517 €	851 €
Concours, Examens	517 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	851 €	1 703 €

#### **Alvéoles B et C**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Associations Commune	gratuité	338 €
Comités Entreprises Commune	340 €	851 €
Entreprises de la Commune	512 €	851 €
Associations Extérieures	512 €	851 €
Comités Entreprises Extérieures	687 €	851 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	1 033 €	851 €
Concours, Examens	1 033 €	851 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	1 703 €	1 703 €

#### **Loge**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Comités Entreprises Commune	45 €	170 €
Entreprises de la Commune	83 €	170 €
Associations Extérieures/Syndics	83 €	170 €
Comités Entreprises Extérieures	128 €	170 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	170 €	170 €
Concours, Examens	170 €	170 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	256 €	170 €

#### **Sous-sol (salle réunion)**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
Comités Entreprises Commune	45 €	170 €
Entreprises de la Commune	83 €	170 €
Associations Extérieures	83 €	170 €
Comités Entreprises Extérieures	128 €	170 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	170 €	170 €

## **Centre Socioculturel L'Alizé (suite)**

<i>Cuisine</i>	<b>Location</b>	<b>Caution</b>
<b>Associations Commune</b>		
Utilisation pour un repas	167 €	167 €
Utilisation sans repas	82 €	82 €
Comités Entreprises Commune	167 €	167 €
Entreprises de la Commune	252 €	252 €
Associations Extérieures/Syndics	252 €	252 €
Comités Entreprises Extérieures	420 €	420 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	508 €	508 €
Concours, Examens	508 €	508 €
Salon commercial, Entreprise de spectacles	589 €	589 €

## **Halle du Moulin Neuf**

**En cas de manifestation ou de réservation ne concernant pas exclusivement une Association locale, une tarification spécifique sera appliquée, égale à 50% du tarif « Associations Extérieures » (exemple : assemblées générales départementales ou régionales ; rencontres interclubs, etc...)**

	<b>Location</b>	<b>Caution</b>	<b>Local cuisine</b>	<b>Caution</b>
<b>Grande salle</b>				
Associations Commune	gratuité	338 €	gratuité	
Comités Entreprises Commune	256 €	851 €	122 €	124 €
Entreprises de la Commune	343 €	851 €	152 €	154 €
Associations Extérieures	343 €	851 €	152 €	154 €
Comités Entreprises Extérieurs	517 €	851 €	168 €	170 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	683 €	851 €	252 €	256 €
<b>Salle de réunion</b>				
Associations Commune	gratuité		gratuité	
Comités Entreprises Commune	45 €		122 €	124 €
Entreprises de la Commune	83 €		152 €	154 €
Associations Extérieures	83 €		152 €	154 €
Comités Entreprises Extérieurs	128 €		168 €	170 €
Entreprises ou Organismes Extérieurs	170 €		252 €	256 €

**(En cas d'utilisation de la cuisine uniquement pour du stockage, le tarif « cuisine » est réduit de moitié)**

**En cas de demande de location de salle formulée par un syndic, le tarif « associations extérieures » sera appliqué.**

SERVICE JEUNESSE ENFANCE

	Guipavasiens quotient familial inférieur ou égal à 500			Guipavasiens quotient familial supérieur à 500				Ressortissants autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	
<b>ALSH 3-10 ans</b>								
- Journée entière	2,77 €	1,09	5,53 €	7,37 €	1,45	13,41 €		17,43 €
- Demi-journée avec repas (mercredi uniquement)	1,71 €	0,67	3,40 €	4,53 €	0,89	8,25 €		10,73 €
- Demi-journée sans repas (mercredi uniquement)	1,27 €	0,50	2,54 €	3,41 €	0,67	6,19 €		8,04 €
<b>Eveil sportif (forfait annuel)</b>							41,25 €	41,25 €
<b>Accompagnement scolaire (forfait trimestriel)</b>							20,30 €	20,30 €
<b>ALSH 10-18 ans</b>								
- <b>une demi-journée/activités groupe 1</b> activités culturelles et sportives se déroulant sur le territoire de la Commune (ex : ticket sport, cyberespaces, ateliers divers ....)	0,66 €	0,26	1,32 €	1,73 €	0,34	3,10 €		4,12 €
- <b>une demi-journée/activités groupe 2</b> activités culturelles et sportives se déroulant hors du territoire de la Commune (ex : ticket-sport, sorties piscines, parcs de loisirs, expositions, bowling, patinoire, golf, laser game, cinéma, ateliers graph et photo, soirées exceptionnelles, autres...)	1,15 €	0,45	2,28 €	3,06 €	0,60	5,57 €		7,221 €
- <b>une journée/activités groupe 3</b> activités culturelles et sportives se déroulant hors du territoire de la Commune à caractère spécifique (ex : expositions culturelles et scientifiques, ticket sport, aquarive, char à voile, équitation, escalarbre, paint ball, activités nautiques, autres...)	2,01 €	0,79	4,01 €	5,34 €	1,05	9,79 €		12,79 €
- <b>forfait semaine/activités groupe 4</b> 4 demi-journées et une journée entière	4,47 €	1,76	8,93 €	11,95 €	2,35	21,65 €		27,84 €
- <b>forfait annuel / activités groupe 5</b>	19,03 €	7,50	38,06 €	50,85 €	10,00	91,35 €		121,80 €
<b>une journée en camp (acompte 30% à l'inscription)</b>	5,16 €	2,03	10,30 €	13,73 €	2,70	30,45 €		35,53 €
- <b>l'unité/ repas</b>							2,89 €	3,77 €
- <b>adhésion MDJ (forfait annuel)</b> temps libre (10-18 ans)							10,31 €	10,31 €

Les familles ne fournissant pas les justificatifs nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum pour les activités choisies. En cas de maladie de l'enfant, les journées d'absence à l'ALSH seront remboursées sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures. Les aides diverses (bons de vacances, aides Comités d'Entreprises ...) pourront être déduites de la facturation.

**SERVICE SCOLAIRE**

	Guipavasiens et autres communes quotient familial inférieur ou égal à 500			Guipavasiens et autres communes quotient familial supérieur à 500			
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait
<b>restauration scolaire</b>							
- 1' unité/repas en fant/abonnement	0,61 €	0,24	1,22 €	1,62 €	0,32	3,68 €	
- 1' unité/ repas en fant/occasionnel							3,68 €
- 1' unité/repas adulte							4,99 €
<b>garderie périscolaire</b>							
- une prestation matin /abonnement	0,36 €	0,14	0,71 €	0,96 €	0,19	1,86 €	
- une prestation matin occasionnelle							1,86 €
- une prestation soir/abonnement	0,54 €	0,21	1,07 €	1,42 €	0,28	2,88 €	
- une prestation soir occasionnelle							2,88 €

Les enfants astreints à un régime alimentaire (allergies notamment) et apportant leur panier repas en restauration scolaire bénéficieront d'un demi-tarif calculé en fonction du dispositif adopté ci-dessus.

Les familles ne fournissant pas les justificatifs nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum pour les activités choisies.

**Avis des Commissions**

- *Enfance/Jeunesse/Affaires Scolaires/CMJ/Développement Durable* : **Favorable**
- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable* : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

<b>2008-11-131</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 4</b>
--------------------	-----------------------------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements de crédits suivants :

	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>
Dépenses	- 176 100 €	36 300 €
Recettes	- 176 100 €	36 300 €

**Avis de la Commission**

- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable* : **Favorable**

Madame Isabelle Melscoët précise que les principales modifications contenues dans cette décision modificative concernent les charges de personnel.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "*dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur*".

Par ailleurs, l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal indique :

« *Le débat d'orientations budgétaires aura lieu dans le courant du mois de décembre de chaque année, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès verbal de séance.*

*Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.*

*Le rapport est mis à la disposition des conseillers en mairie cinq jours au moins avant la séance. Il est composé des éléments budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur. »*

1 - Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- 1-1 : d'être informée sur la situation financière propre de la collectivité,
- 1-2 : de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au budget.
- 1-3 : de prendre connaissance des perspectives en matière de réalisation du plan de mandat.

2 - Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

### Avis de la Commission

- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable* : **Favorable**

**Préalablement à la présentation par chaque Adjoint de sa délégation, Madame Isabelle Melscoët prononce la déclaration suivante :**

« Comme précisé par le Code des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le document support au débat d'orientations budgétaires a été soumis aux élus lors de la commission des finances du 4 décembre 2008 et il se compose de 4 grandes parties :

- le contexte général
- les données statistiques (les chiffres ayant été arrêtés au 20 novembre 2008)
- l'analyse de la situation financière
- les perspectives

Cette dernière partie est aujourd'hui construite par politique.

En introduction, il est souhaitable, parce que c'est fondamental aujourd'hui pour toute politique financière, de restituer le contexte dans lequel nous avons élaboré ce débat d'orientation budgétaire. Les orientations gouvernementales sont dans un flou artistique des plus total. Néanmoins le même état est plus qu'audible lorsqu'il s'agit d'aborder :

- la remise en cause des solidarités entre les territoires
- l'arrêt des financements croisés
- une décentralisation accélérée et non financée
- un plafonnement du fonds de compensation de la TVA
- une restriction de la DSU
- l'indexation de la dotation de fonctionnement sur une inflation prévisionnelle (entre 1 et 2%) et non sur une inflation réelle.

Toutes ces annonces et mesures auront pour conséquence d'appauvrir les collectivités territoriales et de rendre la prospective financière très difficile.

### *Présentation des indicateurs financiers sur la période 1996-2007*

L'épargne de gestion qui est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts des emprunts) s'élève à 3 118 869,94 € ; il s'agit d'un montant exceptionnellement élevé, non reconductible, ni pérenne. Il n'est pas lié à une performance de gestion mais à des recettes réelles de fonctionnement exceptionnelles pour l'année 2007, la commune de Guipavas ayant vendu des terrains à la société SNC Alta pour un montant de 1 504 569 €.

Les indicateurs financiers découlant de cette épargne de gestion sont eux aussi élevés par voie de conséquence. Ainsi l'épargne brute, l'épargne de gestion amputée du montant des intérêts de la dette, s'élève à 3 039 681,84 €. L'épargne nette, épargne brute moins le capital de la dette, est de 2 736 840,51 €.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 23,71 % de 2007 à 2008 soit une augmentation de 566 411 € ; 5,79 % sont liés au GVT (glissement vieillesse technicité) et 17,43 % sont liés aux mesures nouvelles, principalement l'intégration du personnel de la crèche associative.

Concernant la fiscalité, pour la cinquième année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés, venant s'établir à 18,51 € pour la taxe d'habitation, 15,54 % pour le foncier bâti et à 36,38 % pour le foncier non bâti. La commune aura perçu au titre des impôts ménages 4 674 800 € et 350 670 € au titre des diverses compensations, soit un solde de 5 025 470 €.

La dotation globale de fonctionnement se compose :

a) de la dotation forfaitaire, se décomposant elle-même en 3 parts :

- la dotation de base par habitant : 1 264 140 € soit 97,74 €
- la dotation proportionnelle à la superficie : 13 978 €
- le complément de garantie : 83 786 €
- une part correspondant à l'ancienne compensation salaire : 10 207 €.

b) de la DNP (la dotation nationale de péréquation) pour 87 539 €.

Nous avons donc perçu au titre de la DGF 1 459 650 € en 2008 ;

L'hypothèse de travail de 2009 est un maintien au même niveau que 2008.

Le capital de la dette s'élève à 3 270 392 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### *Les perspectives pour Guipavas :*

Au titre des orientations budgétaires pour 2009, nous avons décidé de définir 9 grandes politiques ; il s'agit de la communication et de l'administration, de l'action sociale, des affaires scolaires, des affaires culturelles, de la jeunesse et de l'enfance, du sport et de la vie associative, de l'urbanisme et de travaux, du développement durable et de la citoyenneté, et enfin de l'intercommunalité.

Politique 1 : communication et administration générale :

La première mesure sera la création d'un poste de chargé de communication, suivie de la rénovation progressive du site internet et la parution de 3 magazines municipaux par an.

En matière de personnel communal, l'un des principaux chantiers sera la résorption progressive de la précarité non choisie dans les services.

Politique 2 : action sociale :

Il a été décidé de donner une nouvelle orientation à la maison « Goux », en créant la Maison des Solidarités dont l'ouverture est prévue pour le printemps 2009. Elle sera gérée par le CCAS et regroupera tous les services en lien avec l'action sociale (CLIC, assistantes sociales, PMI, Pact Arim, RAM et la banque alimentaire).

Politique 3 : les affaires scolaires :

La rénovation et l'agrandissement de l'école Kérafloc'h sont programmés. Un projet pédagogique innovant sera lancé avec les enseignants d'Hénensal sur l'apprentissage sur matériel informatique.

Politique 4 : les affaires culturelles :

L'ambition première est de redonner à l'Alizé sa vocation de salle de spectacle. Pour cela le budget de la programmation culturelle passera de 35 000 € à 55 000 €. Le budget de l'animation sera de 75 000 € dont 45 000 € pour la Fête de l'Été.

Nous entamerons une réflexion sur le recrutement d'un cadre A pour mener le projet de médiation.

Politique 5 : enfance et jeunesse :

Le premier PEL vient d'être lancé. Un relais d'assistantes maternelles sera créé dès cette année et assuré par l'ouverture d'un demi-poste.

Politique 6 : le sport et la vie associative :

Des conventions avec les associations seront mise en place pour tout grand événement. Deux véhicules de neuf places seront mis à disposition des associations. Une nouvelle piste de bicross à la Halle du Moulin Neuf ainsi qu'une halle couverte de pétanque à Kercoco seront inscrites au budget.

Politique 7 : urbanisme et travaux :

Nous réaliserons des travaux d'extension de la mairie ainsi qu'une étude de sécurisation aux abords des écoles. Nous poursuivrons aussi la politique d'acquisitions foncières en vue de futurs équipements.

Politique 8 : le développement durable et la citoyenneté :

Création d'une ligne budgétaire de 30 000 € dédiée au développement durable et à la citoyenneté qui permettra notamment la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux ainsi que l'introduction de l'alimentation biologique dans les assiettes des enfants dès le mois de janvier.

Politique 9 : l'intercommunalité :

La compensation versée au titre de la gestion des dossiers d'urbanisme est appelée à disparaître ; elle avoisine les 50 000 €, et le reversement au titre de la loi SRU va rester dans le budget communautaire afin d'assurer réellement le financement des logements sociaux .

Conclusion :

Par ce premier budget, en cours de préparation, dont les grandes lignes viennent d'être présentées, nous avons l'ambition de construire l'avenir de notre commune. Nous obéissons, ici, à une seule règle, une seule ambition : agir pour le bien commun.

A l'heure où le Gouvernement réduit les marges de manœuvres financières des collectivités territoriales, ferme des services publics, nous estimons au contraire que le renforcement du service public est le lien social, est l'intérêt général, est le mieux vivre ensemble ».

**Chaque Adjoint présente ensuite les orientations liées à sa délégation.**

**Madame Madeleine Le Boulc'h, concernant la Communication et l'Administration Générale :**

« Le service *communication*, bien identifié, en Mairie, sera piloté par Emilie. Elle aura en charge d'assurer, en lien avec les différents services municipaux, la promotion des événements et projets, des activités culturelles, sportives ou autres, de valoriser l'image et la notoriété de la ville.

Cette première mesure, qui était annoncée dans notre programme, va nous permettre de marquer la politique volontariste de la commune en matière de communication vers les habitants, en interne et vers l'extérieur, la presse, les associations.

Aux moyens humains, nous voulons ajouter des moyens techniques. Je veux ici vous parler de la *renovation du site Internet de la Mairie* que nous avons en priorité pour l'année à venir. Le projet de cahier des charges est déjà bien avancé. Nous voulons un site plus interactif et qui va faciliter les démarches en ligne.

Le *magazine municipal* passera en 2009 de deux parutions à trois, marquant par là notre désir de bien répondre au besoin d'information de tous les habitants. La distribution dans les boîtes à lettres de tous les foyers de la commune continuera d'être assurée. *Au passage nous avons été particulièrement encouragés dans notre travail par la récompense reçue lors du Carrefour des Communes.*

Administration Générale :

Un *guide communal* actualisé sera réédité, accompagné d'un plan de la commune, financés par la publicité. Nous allons également préparer un livret d'information à destination des nouveaux arrivants ou des personnes participant à des congrès se déroulant à l'Alizé, résumant les informations principales relatives à la Ville.

Les *objets promotionnels* de la commune vont être progressivement renouvelés en vue des différents événements : mariages, colloques, échanges avec villes jumelées, manifestations sportives importantes...

Nous étudions actuellement la réimplantation de certains *panneaux d'affichage* avec la société Clear Channel qui avait le marché depuis 9 ans. L'implantation de panneaux d'information communaux à usage des associations va être également étudiée. »

**Concernant les Ressources Humaines, Monsieur Jean-Claude Le Pouleuf présente à l'assemblée les évolutions en cours et à venir. Il précise que :**

« Soucieux du bon fonctionnement du Service Public et de son développement, nous poursuivons la politique menée depuis les élections à savoir mettre les employés territoriaux dans les meilleures conditions de travail.

Pour favoriser « le mieux-vivre ensemble » de gros efforts ont déjà été faits, conformément à nos engagements :

- Renforcement des effectifs dans les écoles
- Renforcement des effectifs pour la gestion du personnel
- Réorganisation des effectifs à l'Alizé, et amélioration des conditions de travail
- Création d'un service « Sport et Vie Associative » inexistant depuis toujours
- Renforcement des effectifs dans les services travaillant à flux tendu

D'autres améliorations sont envisagées :

Une information régulière des projets à venir et de leurs avancements. La formation fera l'objet d'une attention particulière :

- Objectif minimum : 1 agent = 1 formation dans l'année
- Mise en place pour l'ensemble du personnel d'une formation aux premiers secours.

Nous mettrons en conformité avec la loi en ce qui concerne l'intégration du handicap dans la fonction publique.

Nous devons aussi réfléchir ensemble à un mode de communication pour informer l'ensemble des agents ; pour cela, nous nous ferons aider par Emilie, notre nouvelle Chargée de Communication (groupe de travail à mettre en place).

Toutes les actions menées au sein de la commune s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

Nous favoriserons l'initiative (mise en place par exemple de boîtes à idées).

Voilà en quelques mots nos orientations en matière de politique des ressources humaines. »

#### **Pour l'Action Sociale, Madame Caroline L'Hostis déclare :**

« Nous souhaitons donner un nouveau souffle à l'action sociale. La solidarité a un sens, que ce soit envers les plus démunis ou les personnes en difficulté passagère. Nous avons donc à cœur de renforcer l'outil social que porte la municipalité, à savoir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est important de donner un sens à la solidarité. Les Guipavasiens n'ont pas tous les mêmes moyens ni les mêmes facultés à accéder aux services dont ils auraient besoin. C'est pourquoi, il a été décidé de donner à la « Maison Goux » une nouvelle orientation avec la création de la Maison des Solidarités, et de poursuivre le travail et la réflexion avec les associations pour imaginer un lieu plus approprié pour les accueillir.

A cet effet, la *Maison des Solidarités*, dont l'ouverture est prévue au printemps 2009, sera l'outil qui concrétisera notre action sociale. Elle permettra de mieux informer et de guider les familles dans leur recherche d'aide, de service ou de soutien et de mettre en place un vrai service d'accompagnement, complémentaire aux dispositifs en vigueur. C'est par une orientation fiable et rapide vers des services compétents et efficaces que nous rendrons le meilleur service à la population. Il ne s'agit pas pour nous de se substituer à des services, mais bien d'orienter, guider, accompagner. Cette maison rénovée va devenir la Maison des Solidarités dont Guipavas a besoin. Elle sera gérée par le CCAS et aura un impact financier sur le budget via la subvention au CCAS.

Bien identifiée en centre ville, elle permettra au CCAS de regrouper en son sein tous les services en lien avec l'action sociale :

- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC),
- Assistantes sociales,
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Pact-Arim,
- Relais Assistantes Maternelles (RAM),
- Banque alimentaire.

Il sera donc plus facile de travailler ensemble et de développer notre politique de solidarité en direction de toutes les générations. Le budget du CCAS permettra d'identifier clairement nos actions en faveur des familles, des personnes âgées, de logements, etc. Nous veillerons à accélérer la création de nouveaux logements à loyers accessibles à tous et à développer l'accès à la propriété pour les familles à revenus moyens.

Concernant le handicap, la municipalité s'engage à prendre en compte ce paramètre dans toutes les composantes de la vie municipale. Ainsi, il est prévu d'ores et déjà d'équiper la mairie d'un ascenseur pour rendre les étages accessibles à tous. Par ailleurs, une ligne spécifique pourrait être ouverte pour répondre à des opérations ponctuelles d'accessibilité.

Au final, c'est un budget conséquent pour la sphère sociale qui permet de mettre des moyens humains et des services aux habitants en corrélation avec les besoins existants d'une commune de 14 000 habitants ».

#### **En ce qui concerne les affaires scolaires, Monsieur Gurvan Moal rappelle que :**

« *L'éducation de nos enfants* est l'enjeu le plus précieux et fait l'objet d'un engagement fort de l'équipe municipale. Chaque enfant doit recevoir les mêmes chances et les moyens suffisants dans l'apprentissage et son émancipation. L'école doit répondre à un objectif essentiel : un accueil convenable pour chaque enfant. Nous avons déjà apporté une priorité sur l'encadrement des enfants à l'école et sur le temps périscolaire (garderies, cantines). Nous avons déjà répondu aux urgences de la rentrée 2008.

Au Douvez, les habitants portent une attention particulière à leur école et ils attendent depuis longtemps qu'un nouvel élan lui soit donné. En 2009, la rénovation et l'agrandissement des bâtiments de Kérafloc'h sont programmés.

Pour la *restauration scolaire*, le matériel des cuisines continuera à être renouvelé, de manière à répondre aux exigences des normes et à améliorer le fonctionnement. Ces investissements permettront aussi d'adapter les locaux et les équipes aux nouveaux projets pédagogiques. Par ailleurs, l'alimentation biologique sera introduite très régulièrement dans les repas des enfants dès le mois de janvier dans le respect d'une démarche de développement durable. A cela s'ajouteront des actions de formation auprès des personnels de cuisine, notamment en ce qui concerne l'équilibre alimentaire.

Pour les *transports*, un effort sera apporté, de manière à mieux répondre aux besoins des écoles dans le cadre des déplacements liés au programme pédagogique.

Pour les *projets pédagogiques*, l'accent sera mis sur la simplification du processus et la responsabilisation des écoles.

Pour les *manuels et les livres*, nous continuerons à apporter un effort supplémentaire de manière à renouveler les bibliothèques et offrir des livres aux enfants pour Noël.

Pour *l'apprentissage sur matériel informatique*, un projet pédagogique innovant est lancé avec l'équipe enseignante de l'école Héneusal.

Pour les *écoles privées*, les subventions sont désormais forfaitisées de manière à simplifier la gestion par les écoles. »

#### **Concernant les affaires culturelles, Madame Sylvie Nédélec déclare :**

« Du côté de *l'Alizé*, la priorité est de redonner à cet équipement sa vocation de salle de spectacles. Il est prévu une augmentation du budget de 35000 euros à 55000 euros en dégagant une ligne budgétaire spécifique de 11 000 euros pour la location de matériel. Cette orientation implique une spécialisation de la salle de spectacles.

Le relogement, en particulier, de *l'Artscène* et des activités de danse sera mis à l'étude, en concertation avec les associations concernées.

Un investissement dans des spots supplémentaires pour les salons d'exposition sera réalisé pour un montant de 2 500 euros.

En ce qui concerne *l'animation*, les actions récurrentes sont préservées, à savoir : le challenge de printemps, la fête de l'été, le forum des associations, les tréteaux chantants, le salon d'automne. Il est envisagé de créer une fête des quartiers (voisins) et la journée du patrimoine, plus une animation sur l'été (cinéma en plein air ou autre). Il est également prévu un spectacle de Noël pour les enfants.

Par ailleurs, en collaboration avec les associations des anciens combattants et celles travaillant sur le patrimoine, la municipalité réalisera *le tournage d'un film* retraçant les faits survenus durant la guerre à Créach Burguy. Le budget de la fête de l'été est arrêté à la somme de 45 000 euros et le reste des animations à 30 000 euros, soit un montant global de 75 000 euros pour l'animation.

Concernant le projet de *Médiathèque*, une réflexion est en cours pour le recrutement d'un cadre A qui aurait pour première mission de construire le projet en recherchant les solutions optimales de financement. Il est également prévu d'organiser des animations autour du livre. La bibliothèque sera associée à la création d'un prix littéraire.

Enfin, la *Maison de Quartier de Coat audon* sera le centre d'un projet global de vie et d'animation du quartier. Une réflexion sur son objectif et son organisation sera menée au cours de l'exercice. »

#### **Concernant le volet Jeunesse Enfance, Monsieur Gurban Moal déclare :**

« Pour apporter une aide dans l'éducation des jeunes, nous venons de lancer le premier *Projet Educatif Local* de Guipavas. Le PEL réunit tous les acteurs accompagnant le jeune dans son émancipation : associations de parents, associations sportives et culturelles, établissements scolaires ... Les actions permettent aux jeunes d'apprendre et de construire. La municipalité pilote le PEL et apporte un soutien financier, matériel, humain ou logistique aux actions répondant aux enjeux.

Pour faciliter l'accès aux activités organisées pour les jeunes, un projet de *modernisation de la gestion des inscriptions, des dossiers et de la facturation* sera lancé. Cette action majeure participe à l'amélioration du service public pour les jeunes et les familles.

Pour répondre aux besoins immédiats de la *crèche*, des investissements en matériels seront réalisés afin de compléter l'existant et remplacer les matériels obsolètes. Les équipements achetés seront sélectionnés dans une perspective d'utilisation dans la future Maison de l'Enfance.

Afin de répondre aux besoins actuels et pour préparer une transition vers la future structure, un *Relais Assistantes Maternelles* sera créé dès cette année. Cette phase de transition permet à tous les acteurs (municipalité, assistantes maternelles, parents) de s'organiser et de consolider le fonctionnement. Ainsi, dès l'ouverture de la maison de l'enfance, le RAM sera complètement opérationnel et le fonctionnement sera optimal. Durant cette phase transitoire, le RAM est assuré par une ouverture d'un demi-poste. »

#### **En matière de politique sportive, Monsieur Didier Prigent déclare :**

##### « Chargé des sports

La création de ce poste est une action essentielle pour le sport et la vie associative. Elle aura des conséquences au niveau des services municipaux bien sûr, mais aussi au niveau des services rendus aux associations guipavasiennes.

##### Mise en place de conventions avec les associations pour tout événement

Notre souhait est d'établir des conventions avec toutes les associations de la commune que nous aidons de façon directe (subventions) ou indirectes (mise à disposition de salles communales, de terrains, les prêts de matériel, mise à disposition du personnel...)

Le but affiché est de travailler dans la légalité et la transparence au travers d'un partenariat ville/association. En plus d'une convention générale (ou contrat d'objectif) qui pourra être pluriannuelle et contractée entre la ville et un club ou une section, des avenants pourront être établis pour les événements organisés par ce même club ou cette même section. Un travail est déjà en cours avec les Gars du Reun sur l'international cadets (basket) et le challenge du printemps (foot ball).

##### Mise à disposition de deux véhicules de neuf places aux associations pour favoriser le déplacement des jeunes

Par cette mesure, nous souhaitons répondre aux problèmes de déplacement souvent évoqués par les associations notamment des problèmes de coût de transport. L'idée est de mettre 1 ou 2 minibus à la disposition des associations demandeuses dans le respect d'un planning établi par le service des sports. La mise à disposition pourrait être étendue au service jeunesse/enfance pendant les périodes de vacances pour des besoins ponctuels.

##### Création d'un groupe de travail, lancement d'une concertation avec les clubs et associations autour du projet de l'espace multisports de Kercoco : visite d'infrastructures, étude des besoins...

Nous lancerons début 2009 une concertation avec l'ensemble des associations concernées par le remplacement des salles n°1 et n°3 du complexe de Kercoco. Nous souhaitons bénéficier d'un diagnostic exhaustif des besoins pour fin 2009.

##### Création d'un groupe de travail, lancement d'une concertation avec les clubs et associations autour du projet de transfert du complexe de Kerlaurent, visite d'infrastructures, étude des besoins...

Nous lancerons début 2009 une concertation avec l'ensemble des associations concernées par le transfert des équipements de Kerlaurent. Il s'agira bien sûr de prendre en compte les besoins du futur quartier du Rody. L'objectif est également d'obtenir un diagnostic exhaustif des besoins pour fin 2009.

##### Aide à la formation des bénévoles (convention avec la ville de Brest)

En partenariat avec la ville de Brest, nous permettrons aux bénévoles associatifs qui souhaitent se former d'accéder aux diverses formations dispensées par la ville de Brest. Cette action initiée en 2008 se poursuivra en 2009.

##### Etude sur la création d'un poste d'éducateur sportif (en milieu d'année), intervenant dans les clubs et les écoles

Pour permettre la mise en place d'un véritable projet municipal sportif, nous étudierons au cours de l'année 2009 la création d'un poste d'éducateur sportif capable d'intervenir en milieu sportif auprès des associations, mais aussi en milieu scolaire.

Concernant les investissements, outre les travaux réguliers d'entretien de bâtiments, nous nous fixons trois objectifs majeurs :

##### *Travaux de réfection de la piste de Bicross au Moulin neuf*

Ces travaux débuteront après le 20 janvier 2009. Ils concernent le reprofilage d'une ligne droite, la pose d'une clôture en bois, la création de gradins, la pose d'une grille sécurisée.

##### *Eclairage de la piste d'athlétisme de Port ané*

Par cette action, nous souhaitons répondre aux demandes des clubs de course à pied mais aussi aux Guipavasiens et Guipavasiennes qui souhaitent courir en toute sécurité le soir durant l'hiver.

### *Réalisation d'une halle couverte de pétanque à Kercoco (étude en cours)*

Nous étudions la possibilité de réaliser une halle couverte de pétanque sur le complexe de Kercoco. Nous avons rencontré les associations concernées (ainés ruraux, ALC et Tourbian) pour qu'ensemble nous définissions les besoins. A ce jour, nous avons visité 2 bouledromes. »

### **Pour la politique Urbanisme – Travaux, Monsieur Raymond Soria indique que :**

« La commune poursuivra la politique de maintenance du patrimoine communal dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. En 2009, des entretiens sont programmés, La salle de Kéranna, le complexe de Kerlaurent et des rénovations dans le milieu scolaire.

- a) Pour les grands investissements, la fin des travaux de la Maison des Solidarités est prévue au printemps. L'extension et la mise aux normes de la mairie sera l'un des gros chantiers de l'année à venir.
- b) Une réflexion sera engagée sur les points suivants :
  - sécurisation aux abords des écoles et collèges
  - développement des zones de déplacements doux
  - poursuite, voire intensification, des acquisitions foncières.Sans oublier pour les gros lotissements à venir, 30 à 35 % de logements conventionnés. Favoriser le logement à coût abordable, avec une orientation d'éco-quartier. »

### **La politique Développement Durable et Citoyenneté est présentée par Monsieur Florent Gayte :**

« Il aura fallu 17 ans depuis le sommet des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de 1992, pour que la ville de Guipavas décide de marquer son engagement dans la voie du Développement durable. La préoccupation d'un développement économique préservant l'avenir de nos enfants, les équilibres sociaux et environnementaux de notre planète sont urgents à prendre en compte.

Le budget 2009 marquera, par la création d'une ligne budgétaire de 30 000 euros consacrée au développement durable et à la citoyenneté, une volonté d'action et de respect des engagements de l'équipe municipale. Cette indépendance budgétaire sera garante d'un plan d'action sur l'ensemble du mandat. Il faudra débiter par un état des lieux et une assistance à réalisation avant la mise en place d'actions plus concrètes et avant de débiter l'Agenda 21 de Guipavas. Cette politique permettra d'ores et déjà la réalisation d'un rendez-vous annuel sur la citoyenneté et rendra possible la réalisation des audits des bâtiments municipaux. Elle ouvrira la communication aux Assemblées de Quartiers, et permettra l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les assiettes de nos enfants.

Les décisions de 2008, concernant, en particulier, l'indemnisation de tous les conseillers municipaux et la reconnaissance du travail des conseillers délégués marquent notre volonté d'un fonctionnement plus démocratique de notre assemblée. En conséquence, l'indemnisation des élus a augmenté dans sa globalité de 15 %. L'équipement du local des minorités est également achevé. Le dialogue entre les groupes se veut constructif. Par ailleurs, tous bénéficient de place sur le magazine et bientôt sur le site Internet quand celui-ci sera rénové.

L'exemplarité et le respect de nos engagements sont pour nous des impératifs. L'argent est un moyen au service de nos priorités. Le Développement Durable et la citoyenneté sont donc une des priorités de notre mandat. Le budget 2009 en sera une illustration. »

### **Concernant la politique intercommunale, Madame Isabelle Melscoët déclare :**

« La municipalité de *Guipavas s'implique dans la vie communautaire*. Tout d'abord parce que cette vie communautaire, choisie il y a trente ans, est le destin commun des huit villes qui la composent. Ensuite parce que Guipavas est directement concernée par le développement économique et urbanistique de Brest métropole océane. Ainsi, les décisions qui concernent notre commune sont partagées dans un esprit de bien collectif et un regard local porté au sein de la communauté.

*Les communautés sont les premières institutions territoriales financées par la taxe professionnelle.* Celles-ci s'inquiètent de la dégradation rapide de leurs marges de manœuvre financières en ce début de mandat. Or, les nouvelles dispositions relatives à la taxe professionnelle interviendront alors que le projet de loi de finances pour 2009 prévoit déjà une baisse très sensible de l'évolution des concours de l'Etat à l'intercommunalité. Plusieurs textes législatifs en cours de discussion (Grenelle, loi Logement, etc.) visent à solliciter de la part des intercommunalités un effort massif d'investissement dans les domaines du logement social, des transports publics, des déchets, de la gestion de l'eau, de l'efficacité énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables etc. Mais les nouvelles orientations des lois de finances risquent d'amener Brest métropole océane à revoir à la baisse ses capacités d'intervention dans ces priorités nationales et à différer de nombreux programmes d'investissements, malgré la contribution positive et contra-cyclique que ces investissements pourraient apporter à la relance économique et à la croissance nationale.

Tandis que nombre de rapports publics et de parlementaires, de toutes sensibilités politiques, déplorent *le poids excessif atteint dans les budgets locaux par les concours de l'Etat et les compensations de fiscalité*, les nouvelles orientations vont encore accentuer la substitution du contribuable national au contribuable local et amplifier le processus de déresponsabilisation fiscale des collectivités. L'équilibre de la fiscalité risque fort d'être remis en cause et, par voie de conséquence, d'impacter la fiscalité ménage.

Deux éléments nouveaux vont avoir des conséquences sur le Budget de la Commune en 2009. Tout d'abord, *la compensation versée au titre de la gestion des dossiers d'urbanisme* est appelée à disparaître. BMO ne reversera plus à la Ville cette somme annuelle avoisinant les 50 000 €. Ensuite *le reversement au titre de la loi SRU* qui permettait à Guipavas de récupérer une partie de la pénalité versée pour manque de logements sociaux est repensé. Celui-ci restera à présent dans le budget communautaire afin d'assurer le financement de logements sociaux. Ce n'est que justice vis-à-vis des autres communes. Cette mesure pèsera pour 60 000 € sur le prochain Budget. «

**Madame Anne Campion prend acte de l'augmentation des dépenses de personnel entre les budgets 2007 et 2008, due, entre autres, à la municipalisation de la mini-crèche. Elle ajoute qu'elle sera attentive à l'évolution de cette charge lors du prochain exercice, au vu de la politique affichée par le groupe majoritaire et s'étonne déjà de l'augmentation depuis le début du mandat**

**Au nom du Groupe Guipavas-Arc-En-Ciel, Monsieur Emmanuel Morucci estime que ce débat d'orientations budgétaires est très éloigné des engagements tenus lors de la campagne électorale, ainsi que des orientations de son groupe politique.**

Il déclare qu'il ne retrouve pas de véritable ligne politique dans ce document, dépourvu selon lui de véritable ambition, et manquant aussi de précision ; il cite par exemple le projet de médiathèque dont on ne sait s'il s'inscrit dans une démarche communale ou intercommunale, si la mutualisation des outils a été étudiée, etc...

Monsieur Morucci regrette par ailleurs de ne pas retrouver trace d'une quelconque programmation concernant L'Alizé.

Il souhaiterait également obtenir des précisions sur le dossier de la Gestion des Ressources Humaines (certains des recrutements annoncés dans le DOB ayant déjà eu lieu), sur les orientations en matière de politique sociale, de développement durable, qui ne doit pas être confondu avec la défense de l'environnement.

Concernant l'aspect budgétaire stricto sensu, Monsieur Morucci, tout en qualifiant la gestion de la précédente majorité de « plutôt bonne », s'inquiète des conséquences financières que pourrait avoir ce débat d'orientations budgétaires et évoque le risque de dépenses non maîtrisées ainsi qu'une absence de choix clairs, notamment sur les politiques sociale, culturelle et de développement durable.

**Au nom du groupe Guipavas Avenir, Monsieur Jean Pierre Vigouroux prononce la déclaration suivante :**

« Les électeurs viennent de vous confier la gestion de la ville pour les 6 prochaines années. Le débat d'orientations budgétaires vous permet de nous expliquer ce que seraient vos différentes orientations durant ces prochaines années.

C'est, en fait, le développement de votre programme électoral.

Nous sommes des démocrates, nous ne sommes donc pas là aujourd'hui pour juger et commenter.

C'est bien trop tôt !!!...

Nous sommes tout de même obligés de constater que vous laissez, par des décisions déjà prises, et par certaines orientations futures, présager une augmentation significative des charges de fonctionnement (ce que nous appelons communément « le train de vie de la ville »).

Vos orientations, en terme d'investissement, nous semblent également d'un haut niveau.

C'est bien d'avoir de l'ambition.

Nous espérons que les moyens permettant de les atteindre suivront !

Les compteurs financiers actuels sont bons (vous nous donnerez acte que l'équipe précédente a laissé une ville en excellente santé financière).

Certes, les décisions nationales font que l'état s'engagera moins fortement auprès des collectivités locales : c'est sans doute dommageable.... Mais nous connaissons tous cette situation, nous devons, VOUS DEVEZ en tenir compte : « Quand on connaît une situation, on doit s'adapter. »

Nous serons extrêmement vigilants sur l'utilisation de deux possibilités que la collectivité a entre ses mains, en terme de gestion financière :

1 – L'emprunt : Nous rappelons que l'emprunt n'est pas une fatalité, mais un des leviers d'une bonne gestion municipale.

Il – La Fiscalité : Nous sommes comptables de la gestion de notre cité devant nos concitoyens et nous serons vigilants, surtout si durant ces prochaines années, vous deviez mettre à contribution ces concitoyens.

Pour conclure, nous regarderons avec grande attention ce que sera dans 2 mois votre premier budget de mandature. »

**Monsieur le Maire rappelle que le document objet du présent débat présente les orientations de l'exercice à venir et non le budget lui-même.**

En réponse à une question de Monsieur Jean Pierre Vigouroux, il précise que la demande de Dotation Globale d'Équipement concernera probablement les locaux de l'école de Kéraflac'h.  
Il rappelle aussi la volonté forte du groupe majoritaire de dialoguer avec la population, la mise en place d'assemblées de quartier en est un exemple.

Pour compléter ce débat d'orientations budgétaires, ci-dessous le contexte général, les données statistiques, la situation financière et les perspectives pour 2009.

## 1) LE CONTEXTE GENERAL

A l'heure de ce débat, le flou est de mise dans les orientations gouvernementales. En effet, au regard des discussions qui ont lieu sur la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), la prudence est de mise.

Comment organiser sereinement un budget communal quand l'Etat parle :

- 1 - de remise en cause des solidarités en faveur des territoires,
- 2 - d'arrêt des financements croisés,
- 3 - d'une décentralisation accélérée sans que pour autant suivent les financements,
- 4 - de plafonnement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- 5 - de restrictions drastiques de la dotation de solidarité urbaine (DSU)... ?

**La croissance française** devrait rester faible en 2009 : plus 0,9 % selon les prévisions des économistes, (plus 1,1 % en 2008). Dans le contexte d'incertitude actuel, les prévisions de croissance pour 2009 oscillent, autour de cette moyenne, entre plus 0,5 % et plus 1,5 %. La demande intérieure demeurerait atone tandis que les exportations souffriraient du ralentissement économique mondial. Le gouvernement prévoit quant à lui une croissance en 2009 identique à celle de 2008, plus 1 %, tout en évoquant la possibilité d'atteindre plus 1,5 %, dans l'hypothèse d'une reprise de la consommation des ménages consécutive au recul de l'inflation.

**Concernant l'inflation**, alors que les prix à la consommation ont enregistré une très forte hausse en 2008, l'année 2009 devrait être marquée par un ralentissement, les économistes évaluant la hausse des prix à moins de 2 %, après une hausse de 2,8 % en 2008.

**Les principales mesures inscrites dans le projet de loi de finances** pour 2009 intéressant les collectivités locales concernent essentiellement les dotations versées par l'État et la compensation financière des transferts de compétences. Aucune mesure fiscale majeure (actualisation des valeurs locatives cadastrales ou réforme de la taxe professionnelle) ne figure dans le projet de loi de finances pour 2009. Cependant, l'ensemble des dispositions, encore provisoires, pourra être amendé au cours des discussions parlementaires. Le texte de loi définitif devrait être publié fin décembre.

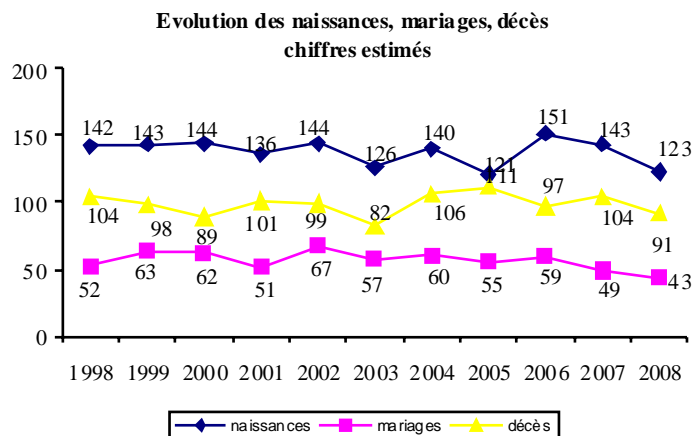
L'article 6 du projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2009-2012 apporte une plus grande lisibilité macroéconomique dans les **perspectives d'évolution des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales**. Il indique que l'évolution de la somme des prélèvements sur recettes de l'État établis au profit des collectivités territoriales et des dépenses du budget général relevant de la mission « *Relations avec les collectivités territoriales* » n'excèdera pas, chaque année, l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation (plus 2 % en 2009 et plus 1,75 % de 2010 à 2011). Les prélèvements sur recettes devraient ainsi progresser d'environ 1 milliard en moyenne chaque année. Au sein de cet ensemble, la dotation globale de fonctionnement resterait indexée sur l'inflation prévisionnelle et l'effort de prééquilibration serait poursuivi.

## 2) STATISTIQUES GÉNÉRALES

### 2-1 ETAT CIVIL ET URBANISME (Chiffres estimés en 2008)

#### La démographie

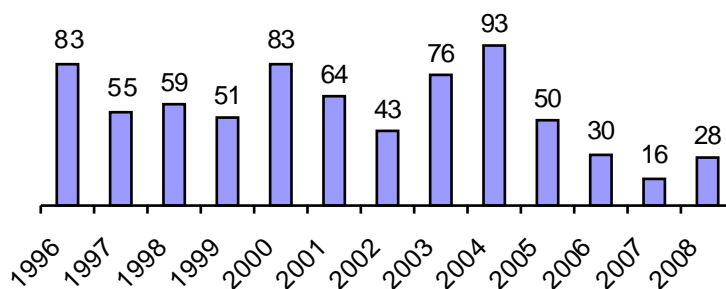
ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	DECES
1998	142	52	104
1999	143	63	98
2000	144	62	89
2001	136	51	101
2002	144	67	99
2003	126	57	82
2004	140	60	106
2005	121	55	111
2006	151	59	97
2007	143	49	104
2008	123	43	91



#### Permis de Construire

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
Habitations neuves	83	55	59	51	83	64	43	76	93	50	30	16	28
Modif. d'habitations	27	24	27	39	21	28	28	26	35	26	7	10	25
Extensions d'habitations	21	7	16	14	25	22	13	18	20	18	29	31	27
Rénovations d'habitations	5	9	6	8	4	3	2	6	5	4	4		1
Garages	13	11	14	9	5	12	10	1	8	5	4		5
Vérandas (+ de 20 m <sup>2</sup> )	2	0	3	2	5	3	3	5	9	6	1		5
Bâtiments industriels	6	8	10	9	7	10	3	8	4	11	10	5	9
Bâtiments commerciaux	2	4	3	4	4	6	9	4	5	0	6	18	9
Bâtiments agricoles	9	8	12	14	5	7	3	5	3	5	5	2	3
Serres	7	5	3	1	4	0	0	0	1	1	1		
Bâtiments loisirs, culture	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	2	7	1
Bâtiment médical											1	2	1

#### Evolution des permis de construire des habitations neuves - chiffres estimés



## Certificats d'urbanisme

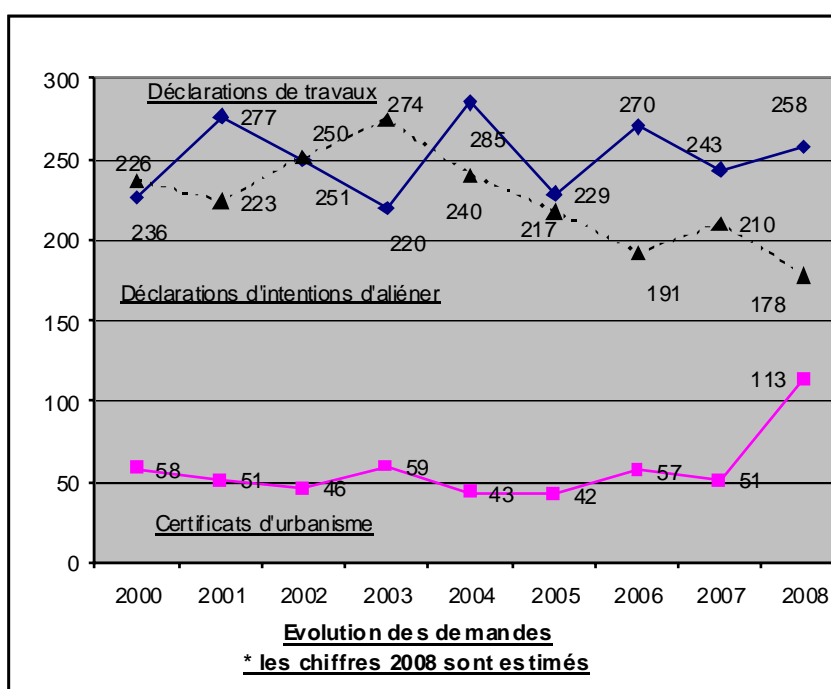
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
58	51	46	59	43	42	57	51	113

## Déclarations d'intentions d'aliéner

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
236	223	251	274	240	217	191	210	178

## Déclarations de travaux

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
Ouvertures	32	30	22	25	30	19	42	1	16
Extensions	6	11	1	10	16	8	10	58	12
Rénovations	5	10	8	2	4	6	8	37	14
Vérandas -20 m <sup>2</sup>	16	11	10	10	20	14	11		10
Sas	6	7	5	7	9	2	1	1	2
Garages	8	9	4	5	8	2	3		2
Abris de jardin	41	51	53	50	59	51	55		34
Murs de clôture	46	62	70	54	83	77	81	68	69
Ravalements**	18	31	23	13	19	17	17	** ) 75	34
Bardages**	15	17	19	10	11	4	8	** )	7
Vitrines	2	3	6	12	4	5	4	5	4
Piscines	1	0	2	2	0	1	1		2
Serres	0	1	2	2	3	1	0		1
Changt fenêtrés**	30	34	19	13	17	18	21	** )	30
Bâtiments publics	/	/	6	5	2	4	3		5
Panneaux solaires							5		1
Division de terrains									14
TOTAL	226	277	250	220	285	229	270	243	258



\* chiffres estimés au 31-12-2008 - \*\* chiffres regroupés sur une ligne

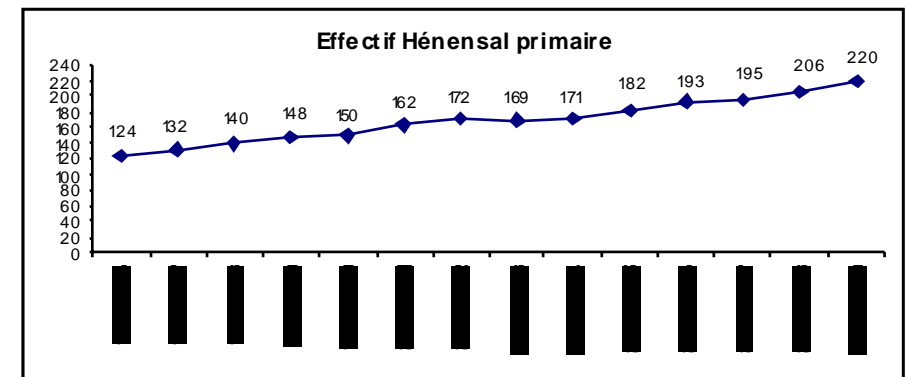
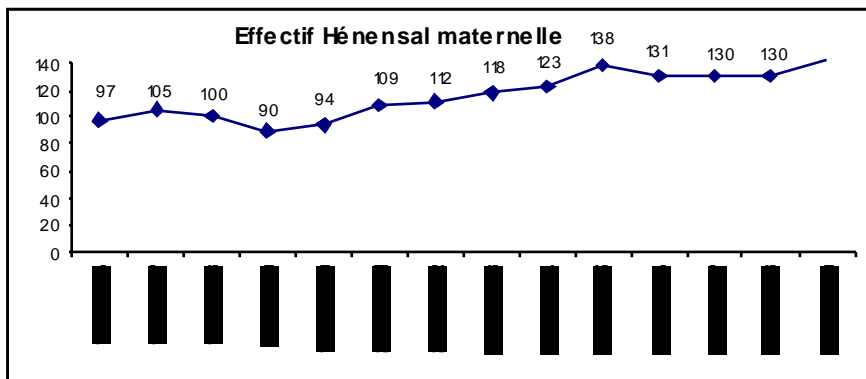
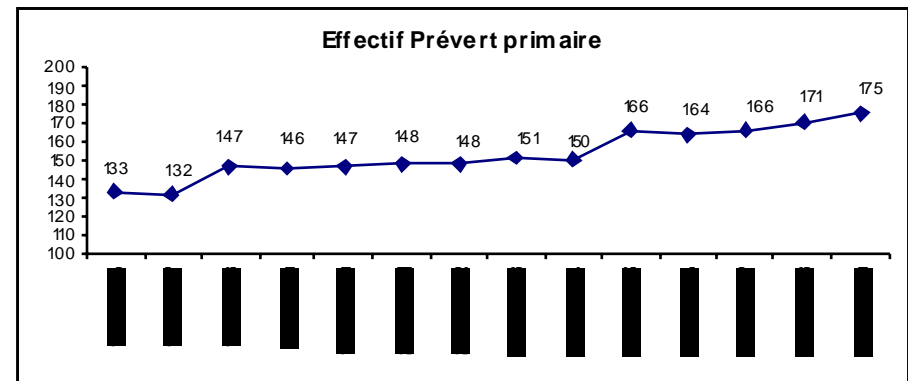
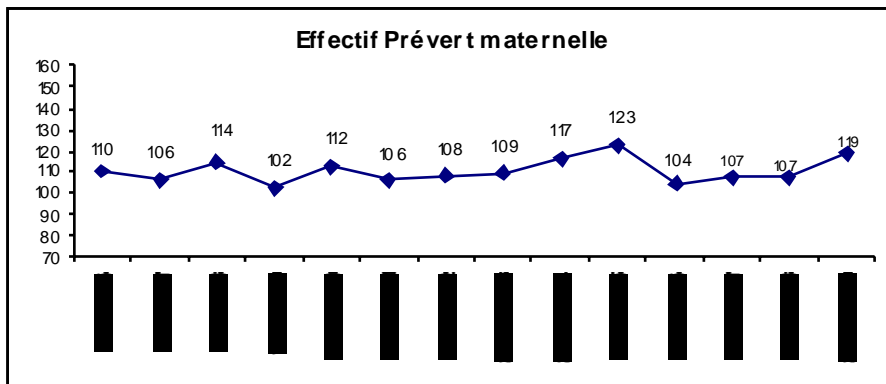
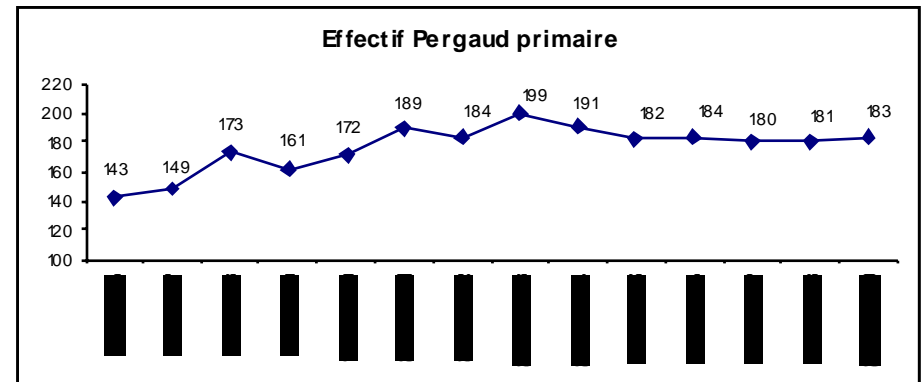
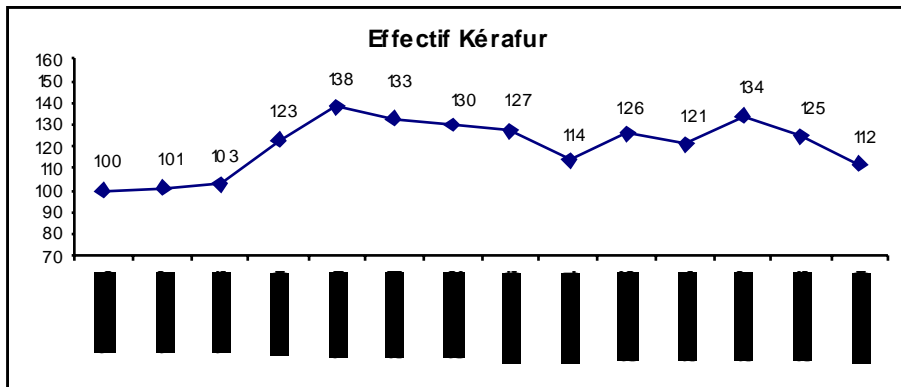
## 2-2 VIE SCOLAIRE

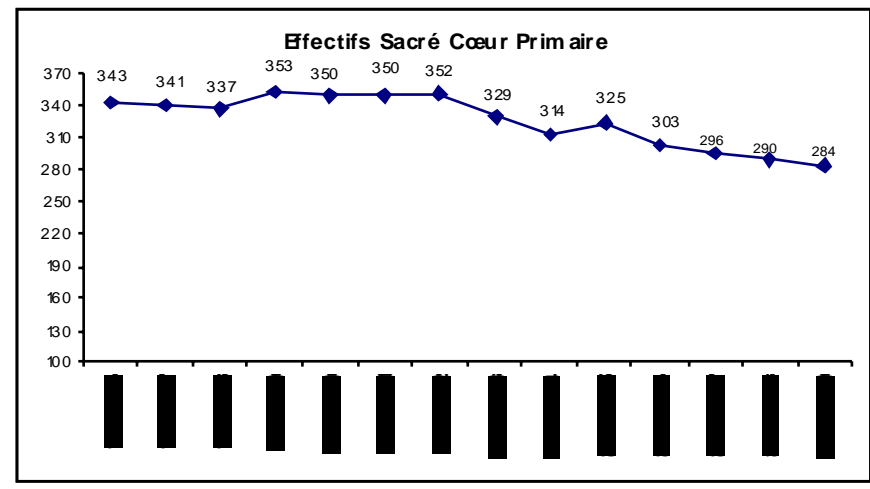
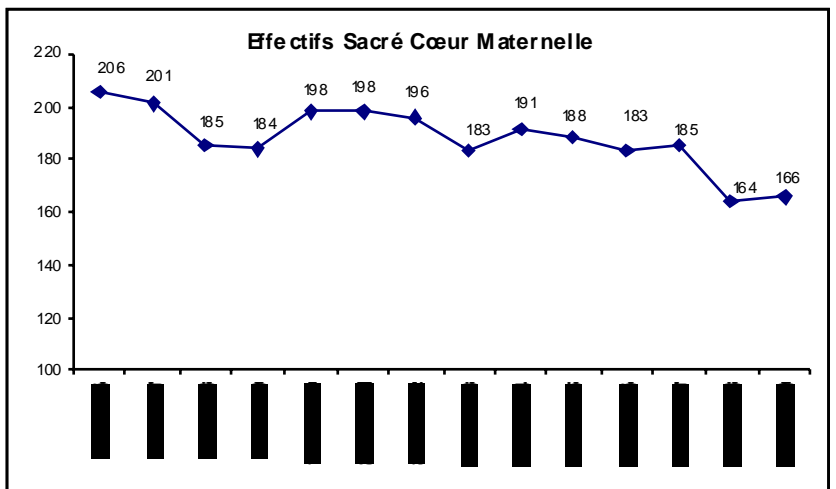
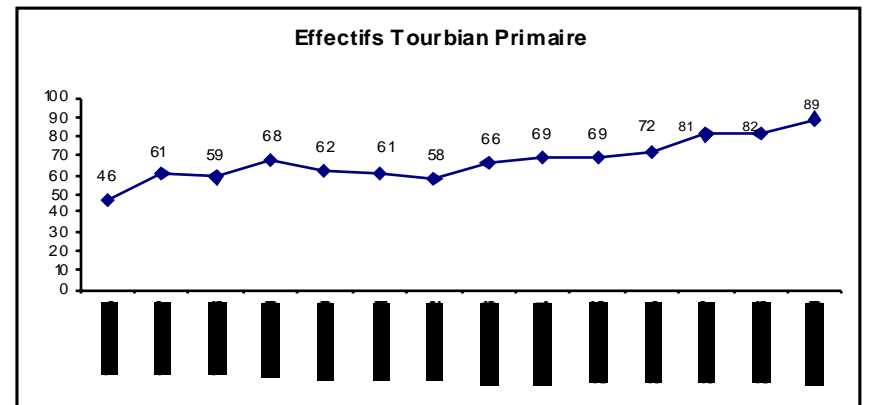
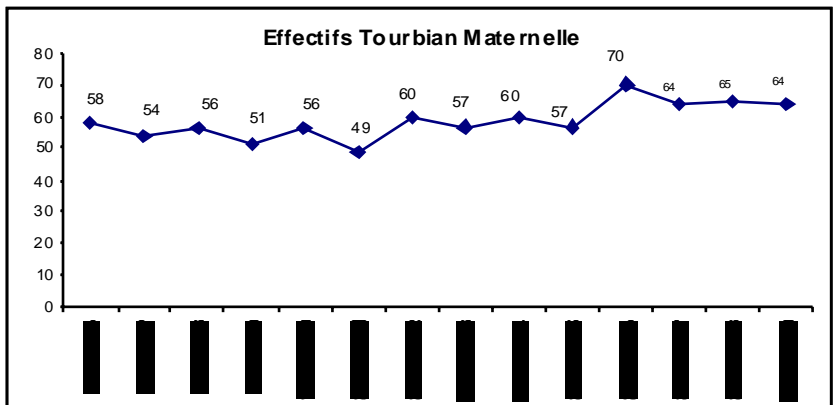
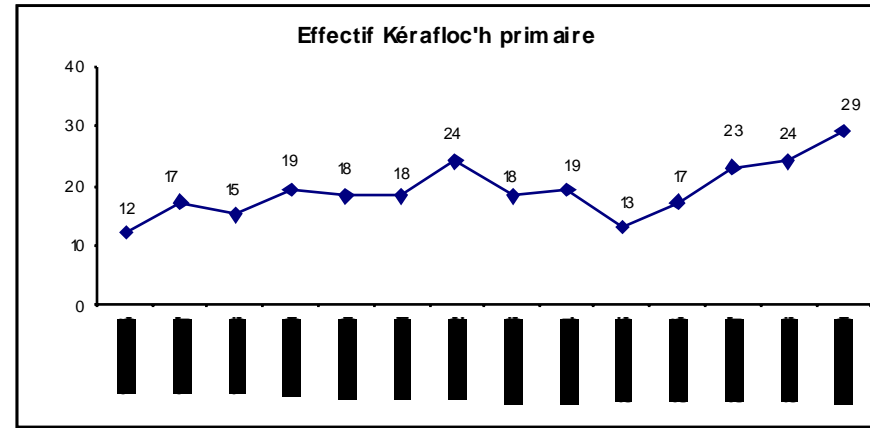
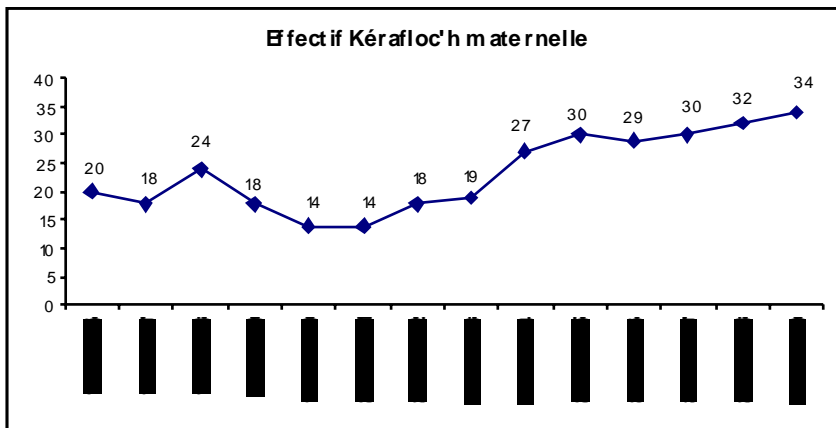
CANTINES	2003		2004		2005		2006		2007	
	<i>nombre repas</i>	<i>moy jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>nombre Repas</i>	<i>nombre repas</i>	<i>nombre repas</i>	<i>nombre repas</i>	<i>moy jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>moy jour</i>
Pergaud Primaire	15 339	104	15 836	113	17 232	114	18624	120	18510	123
Kérafur Maternelle	6 229	42	6 659	45	7 267	48	7459	48	8186	55
Prévert Prim/Mat.	17 371	117	19 243	143	22 703	150	21639	140	23401	156
Hénensal Prim/Mat.	20 076	136	22 456	156	24 381	161	26265	169	27906	186
Kérafloc'h Prim/Mat.	3 095	21	3 542	25	3 950	26	4216	27	3722	25
<b>TOTAL REPAS</b>	<b>62 110</b>	<b>420</b>	<b>67 736</b>	<b>482</b>	<b>75 533</b>	<b>499</b>	<b>78203</b>	<b>504</b>	<b>81725</b>	<b>545</b>

GARDERIES	2003		2004		2005		2006		2006		2007	
	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>
Pergaud Primaire	3 477	3 434	3 974	4 176	4508	3287	3 955	3 820	4508	3287	4437	3831
Kérafur Maternelle	1 308	2 317	1 191	2 532	1144	3003	1 301	2 574	1144	3003	1700	2942
Prévert Maternelle	2 079	2 188	2 227	2 813	2541	2214	2 210	2 818	2541	2214	3165	2991
Prévert Primaire	2 208	3 375	1 446	3 689	3188	3938	2 682	3 375	3188	3938	3011	4278
Hénensal	2 565	2 584	3 309	3 591	4946	4474	3 757	3 398	4946	4474	5753	4836
Kérafloc'h	1 200	1 212	1 777	1 413	1845	1450	1 950	1 065	1845	1450	1488	1496
<b>TOTAL</b>	<b>12 837</b>	<b>15 110</b>	<b>13 924</b>	<b>18 214</b>	<b>18172</b>	<b>18366</b>	<b>15 855</b>	<b>18 05</b>	<b>18172</b>	<b>18366</b>	<b>19554</b>	<b>20374</b>

### EFFECTIFS SCOLAIRES

Voir graphiques pages suivantes





## 2-3 PERSONNEL COMMUNAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Titulaires</b>	60	64	66	68	64 *	70	70	80
<b>Non-Titulaires</b>	23	29	25	30	34	37	38	32
<b>Ces/Cec</b>	3	0	0	0	0	0	0	0
<b>Emplois/Jeunes</b>	1	0	1	1	1	1	0	0
<b>Apprentis</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>112</b>

(\* transfert vers BMO du service espaces verts)

## 2-4 ENFANCE – JEUNESSE

### Le Centre de Loisirs Sans Hébergement

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total enfants	508	438	550	544	627	702	693
Enfants – de 6 ans	136	122	157	212	311	305	311

### La Maison des Jeunes / Pré-Ados

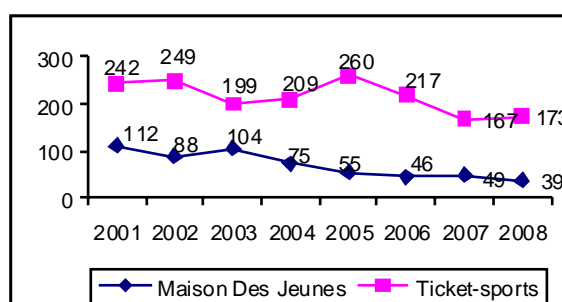
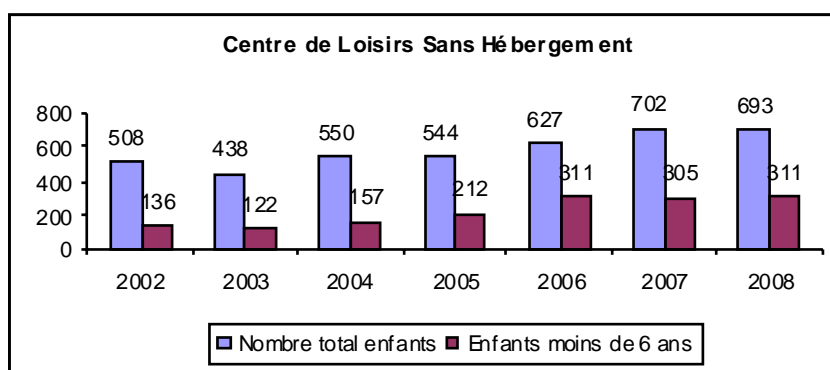
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>MDJ</b>	112	88	104	75	55	46	49	39
<b>Pré-Ados</b>						181	179	190

### Le Ticket-Sports

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
242	249	199	209	260	217	167	173

### Eveil sportif

Année	Centre Ville			Coataudon		
	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans
<b>2004</b>	16	20	14	15	11	2
<b>2005</b>	15	16	16	8	13	15
<b>2006</b>	15	15	15	15	15	12
<b>2007</b>	16	16	16	17	18	0
<b>2008</b>	26	21	2	12	17	2



## 2-5 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Années	Nombre
2000	497
2001	486
2002	513
2003	454
2004	435
2005	430
2006	413
2007	378
2008	347

DEMANDES DE LOGEMENTS	DEMANDES	ATTRIBUES
2000	166	82
2001	236	31
2002	219	26
2003	186	36
2004	284	28
2005	228	87
2006	287	41
2007	246	52
2008 (estimation)	202	33

### III) LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

#### 3-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 1996-2007, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

**L'épargne de gestion** pour 2007, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 3 118 869,94 € ce qui représente 32 % des produits de fonctionnement (la commune a vendu en 2007 des terrains à la société SNC ALTA CRP Guipavas pour un montant de 1 504 569 €).

**L'épargne brute**, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 3 039 681,84 € soit 32,11 % des produits de fonctionnement.

**Le ratio épargne brute/remboursement du capital de la dette** est égal à 1003.72 %.

**Le ratio encours de la dette/épargne brute** représente 51,98 %.

**L'épargne nette**, représentant le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement, après amortissement du capital des emprunts, atteint, en 2007, 2 736 840,51 €

## EPARGNE DE GESTION ET AUTOFINANCEMENT (K€)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
RRF <sup>(1)</sup> (hors intérêts récupérables)	4 288	4 795	4 705	5 324	5 085	6 775	6 896	7 209	*7 868	7 347	7 505	*9466
moins DRF <sup>(2)</sup> (hors intérêts)	3 258	3 495	3 628	3 803	3 435	5 065	5 488	5 482	5 630	5 649	5 941	6347
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>1 030</b>	<b>1 300</b>	<b>1 077</b>	<b>1 521</b>	<b>1 650</b>	<b>1 710</b>	<b>1 408</b>	<b>1 727</b>	<b>2 238</b>	<b>1 698</b>	<b>1 564</b>	<b>3119</b>
- intérêts	319	252	189	152	138	133	131	94	87	72	78	79
<b>= Autofinancement Brut</b>	<b>711</b>	<b>1 048</b>	<b>888</b>	<b>1 369</b>	<b>1 512</b>	<b>1 577</b>	<b>1 277</b>	<b>1 633</b>	<b>2 151</b>	<b>1 625</b>	<b>1 486</b>	<b>3040</b>
- capital	389	426	410	445	481	465	453	340	289	270	291	302
<b>= Autofinancement Net</b>	<b>322</b>	<b>622</b>	<b>478</b>	<b>924</b>	<b>1 031</b>	<b>1 112</b>	<b>824</b>	<b>1 293</b>	<b>1 862</b>	<b>1 355</b>	<b>1 195</b>	<b>2738</b>

\*En 2004, la Commune a vendu à l'OPAC plusieurs bâtiments communaux pour une valeur de 548 000 €

\*En 2007, la Commune a vendu à la société SNC ALTA CRP Guipavas plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569.00 €

(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement

(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement

### 3-2 LA DETTE

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> décembre 2008 (évolution prévisible compte tenu de l'emprunt à venir) est de 1 318 604.80 euros, soit une diminution de 16,546 % par rapport à 2007. L'annuité totale représente 5,11 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice au **20 novembre 2008**, contre 4,05 % au 31 décembre 2007.

#### EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
<b>Annuité non récupérable</b>	678	599	598	619	598	584	433	376	343	369	383	333
<b>DONT INTERETS</b>	252	189	152	138	133	131	94	87	72	77	80	72
<b>DONT CAPITAL</b>	426	446	446	481	465	453	339	289	270	292	303	261
<b>Annuité/RRF</b>	14,14 %	12,74 %	11,23 %	12,18 %	8,82 %	8,49 %	6,00 %	4,78 %	4,67 %	4,93 %	4,05 %	5,11%

\* au 1<sup>er</sup> décembre 2008

### 3-3 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges correspondantes du chapitre 012 représenteront en 2008 un montant de 3 029 400 € (montant estimé).

#### EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL (en K€ courants)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
<b>FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)</b>	1 504	1 577	1 640	1 723	1 820	1 914	1 949	2 101	2 263	2439	3005
<b>EVOLUTION</b>	7,58 %	4,85 %	3,99 %	5,06 %	5,63 %	5,16 %	1,83 %	7,80 %	7,71 %	7,78 %	23,71%

\* Municipalisation de la mini-crèche au 1<sup>er</sup> janvier 2008

### 3-4 LA FISCALITE

Le produit fiscal perçu par la commune en 2008 s'élève à :

- 4 674 800 € au titre des impôts ménages de la commune ;
- 350 670 € au titre des diverses compensations correspondantes.

#### BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (KE)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Taxe habitation</b>	9 059	9 450	9 766	10 052	10 647	11 106	11 550	11 950	12 680	13 184	13 616	14 130
<b>FONCIER BATI</b>	7 898	8 503	9 029	9 420	9 849	10 111	10 708	11 238	11 240	11 669	12 202	12 631
<b>FONCIER NON BATI</b>	254	256	272	276	280	279	287	292	291	241	244	265
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	16 182	17 028	16 648	17 224	0	0	0	0	0	0	0	0

Taux	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Taxe habitation</b>	7,22	7,44	7,44	7,44	7,44	7,81	7,93	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51
<b>FONCIER BATI</b>	5,23	5,39	5,39	5,39	5,39	5,66	5,74	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54
<b>FONCIER NON BATI</b>	15,43	15,89	15,89	15,89	15,89	16,68	16,93	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	5,50	5,66	5,66	5,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### DETAIL DE LA FISCALITE (en KE courants)

MONTANTS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Fiscalité</b>	2 239	2 354	2 479	2 617	1 707	1 809	1 914	*4 400	4 547	4 692	4 867	5 025
<b>dont Produit Fiscal</b>	2 058	2 178	2 228	2 274	1 388	1 486	1 579	4 066	4 212	4 341	4 505	4 674
<b>dont Compensations Fiscales</b>	181	175	251	342	319	323	335	334	335	350	362	350
<b>EVOLUTION TOTALE</b>	10,44 %	5,11 %	5,32 %	5,57 %	-34,77 %	5,98 %	5,80 %	/	/	/	/	/

\*(Pour mémoire, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre BMO et les communes a été mise en place en 2004, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable)

### 3-5 LES RATIOS BUDGETAIRES

	1995 (12076 h)	1996 (12076 h)	1997 (12076 h)	1998 (12076 h)	1999 (13759 h)	2000 (12862 h)	2001 (12862 h)	2002 (12862 h)	2003 (12862 h)	2004 (12 862h)	2005 (12 862h)	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)
Dépenses réelles fonctionnement / population	288	298	310	314	288	284	404	427	426	438	444	467	499
Produit des impositions directes / population	137	152	170	180	162	177	108	116	123	316	327	337	353
Recettes réelles fonctionnement / population	331	355	385	390	387	376	518	536	560	612	571	583	735
Dépenses d'équipement / population	53	55	48	52	90	250	196	105	130	334	207	174	209
Encours de la dette / population	373	340	287	272	206	221	196	172	146	124	106	146	122
DGF / population	125	128	128	129	125	100	100	97	98	100	101	103	105
Dépenses de personnel / DRF	38,52%	37,22%	37,30%	39,75%	39,94%	44,67%	34,51%	33,17%	34,91%	34,63%	35,09%	35,96%	37,70%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,40	0,40	0,41	0,41	0,41	0,40	0,43	0,44	0,45	1,08	1,06	1,05	1,05
DRF + remboursement dette en capital / RRF	96,57%	93,29%	89,40%	89,32%	82,68%	85,63%	85,06%	86,20%	80,82%	75,23%	81,56%	84,09%	71,09%
Dépenses d'équipement brut / RRF	15,05%	15,36%	13,57%	13,41%	23,34%	66,25%	37,77%	19,38%	23,16%	54,53%	36,29%	29,84%	28,48%
Encours de la dette / RRF	112,71%	95,61%	70,67%	69,84%	53,35%	58,73%	37,94%	38,74%	26,07%	20,19%	18,71%	25,09%	16,69%

## IV) LES PERSPECTIVES POUR 2009

### LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

L'organisation des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales s'inscrivait depuis plusieurs années dans une démarche « contractuelle » qui a pris initialement la forme d'un « pacte de stabilité financière », puis d'un « contrat de croissance et de solidarité ».

Le projet de loi de finances pour 2009 s'inscrit pour la première fois dans le cadre d'un projet de loi de programmation tri-annuelle (2009-2011).

L'objectif clairement affiché par le Gouvernement dans cette loi de programmation est de limiter l'évolution des dépenses publiques, y compris celle des collectivités locales.

En 2009, les concours de l'Etat aux collectivités locales progresseront de 2 % (+ 1.1 Milliard d'€), puis de 1 Milliard chaque année, étant estimé que les dépenses publiques locales progresseront moins vite que les recettes, afin d'atteindre l'équilibre en 2012.

Le taux d'inflation prévisionnelle, initialement fixé à 2 %, est aujourd'hui estimé à 1,5 %.

2009 sera donc vraisemblablement une année particulièrement difficile. L'Etat, à travers un certain nombre de mesures, nous promet un très sévère « régime sec »

Le projet de loi de finances 2009 n'apporte pas de bonnes nouvelles. Le gouvernement a multiplié les messages depuis quelques mois : les collectivités locales ne doivent pas être naïves, les caisses de l'Etat sont vides.

Par ailleurs, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a été pour un temps menacé dans sa forme actuelle. L'Etat, finalement, a décidé de faire machine arrière. Cependant, avec une forte progression pour 2009 (12,8%), du fait d'investissements dynamiques en 2007, le FCTVA est regardé de près par les experts financiers de Bercy. Une réforme n'est donc pas à exclure à terme.

### LES DOTATIONS

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La dotation forfaitaire 2008 se décompose en trois parts :

- une dotation de base de 1 264 140 € soit 97,74 €par habitant
- une part proportionnelle à la superficie égale 13 978 €
- un complément de garantie de 83 786 €
- Une part correspondant à l'ancienne compensation « part salaires », soit 10 207 €

S'y est ajoutée, en 2008, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), pour un montant de 87 539 €. Au total, la DGF perçue par la commune en 2008 s'est élevée à 1 459 650 €(plus 7,97 %).

Pour 2009, l'hypothèse de travail est un maintien de la DGF au même niveau qu'en 2008.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

Aucune somme ne sera provisionnée à ce titre en 2009, la commune ayant perdu le bénéfice de la DSU.

- **Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)** est estimé pour 2009 à 310 000 €

### LA FISCALITE

Les taux de fiscalité communaux resteront inchangés pour la cinquième année consécutive.

⇒ La Dotation de Solidarité Communautaire, modifiée en 2004 suite aux décisions concordantes des communes et de la Communauté Urbaine d'adapter et de simplifier le dispositif existant a été de 24 793 €en 2004, 26 920 €en 2005, 37 200 €en 2006, 8 312 €en 2007 et 20 340 €en 2008.

## LES EMPRUNTS

La dette en capital passe de 3 582 527 € au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 3 270 392 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et l'annuité de 382 941 € à 331 880 €

Au **20 novembre 2008**, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé. Cependant, afin de financer les travaux d'investissement, une consultation est en cours pour un montant à emprunter restant à définir.

**Décision du Conseil Municipal : il prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

## QUESTIONS DIVERSES

### 🔗 **Vœu d'une motion contre le travail dominical**

Monsieur Michel Kerjean prononce la déclaration suivante :

« L'assemblée nationale est saisie d'un projet de loi concernant le travail le dimanche.

Notre Commune est concernée notamment depuis l'ouverture du Centre commercial Les Portes de Brest-Guipavas.

Le Conseil municipal de Guipavas réuni le 17 décembre 2008 se prononce contre l'ouverture des magasins le dimanche :

D'une part le pouvoir d'achat des français ne progressera pas grâce au travail du dimanche, d'autre part c'est pour demain la banalisation des ouvertures dominicales.

Le dimanche est la journée de liberté et de respiration sociale. Pour une grande majorité de Français, la préserver est une nécessité pour maintenir les liens dont notre société a besoin.

Les français, lors de sondages récents, refusent très majoritairement de travailler le dimanche.

L'argument principal avancé par le Président de la République (« travailler plus pour gagner plus ») ne résiste pas à la réalité : seuls 31 % des salariés du secteur du commerce bénéficient d'une majoration pour le travail effectué le dimanche (1).

Le travail du dimanche est aussi une contrainte pour les commerçants, conscients que ceci est une volonté de la grande distribution d'augmenter son chiffre d'affaire à leur détriment.

Seules les ouvertures, au nombre très limité, reposant sur un large consensus des syndicats salariés, des chambres consulaires, des associations de commerçants, de la grande distribution et des élus pourraient être autorisées pour tenir compte des traditions locales.

Beaucoup de parlementaires de tous bords se sont prononcés dans ce sens ; nous les soutenons et refusons par avance tout compromis qui ne serait qu'une mesure provisoire jusqu'à une nouvelle remise en cause du repos dominical.

(1) Sondage IFOP effectué du 5 au 9 décembre 2008 pour le compte de la « Fondation pour l'innovation politique »

Monsieur Jean Habasque déclare : « cette question n'est pas du ressort du Conseil Municipal et n'a pas à être traitée pour l'instant car la loi n'a pas été votée ».

En réponse, Monsieur le Maire précise que la décision d'ouvrir ou non le dimanche appartient en dernier lieu au Maire.

Il ajoute qu'une concertation a lieu tous les ans à l'échelle du territoire de Brest métropole océane entre élus, commerçants et représentants syndicaux.

Il indique également qu'une extension de l'ouverture dominicale, dans notre région, n'est pas justifiée.

### **Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

(Mmes et MM. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall s'abstiennent).



La séance est levée à 22 h 15



Conseil Municipal du 17 décembre 2008

Signatures